

Mabrou (Gaul)  
Préfet de la Vienne en 1848

Préfecture  
DE LA VIENNE.

Cabinet du Préfet.

Poitiers, le 27 août 1848

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Estogon

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint  
immédiatement à la Préfecture, pour  
affaire urgente.

Salut & fraternité  
Le Préfet.

Gaul Mabrou

M<sup>r</sup> Le Directeur G<sup>al</sup>

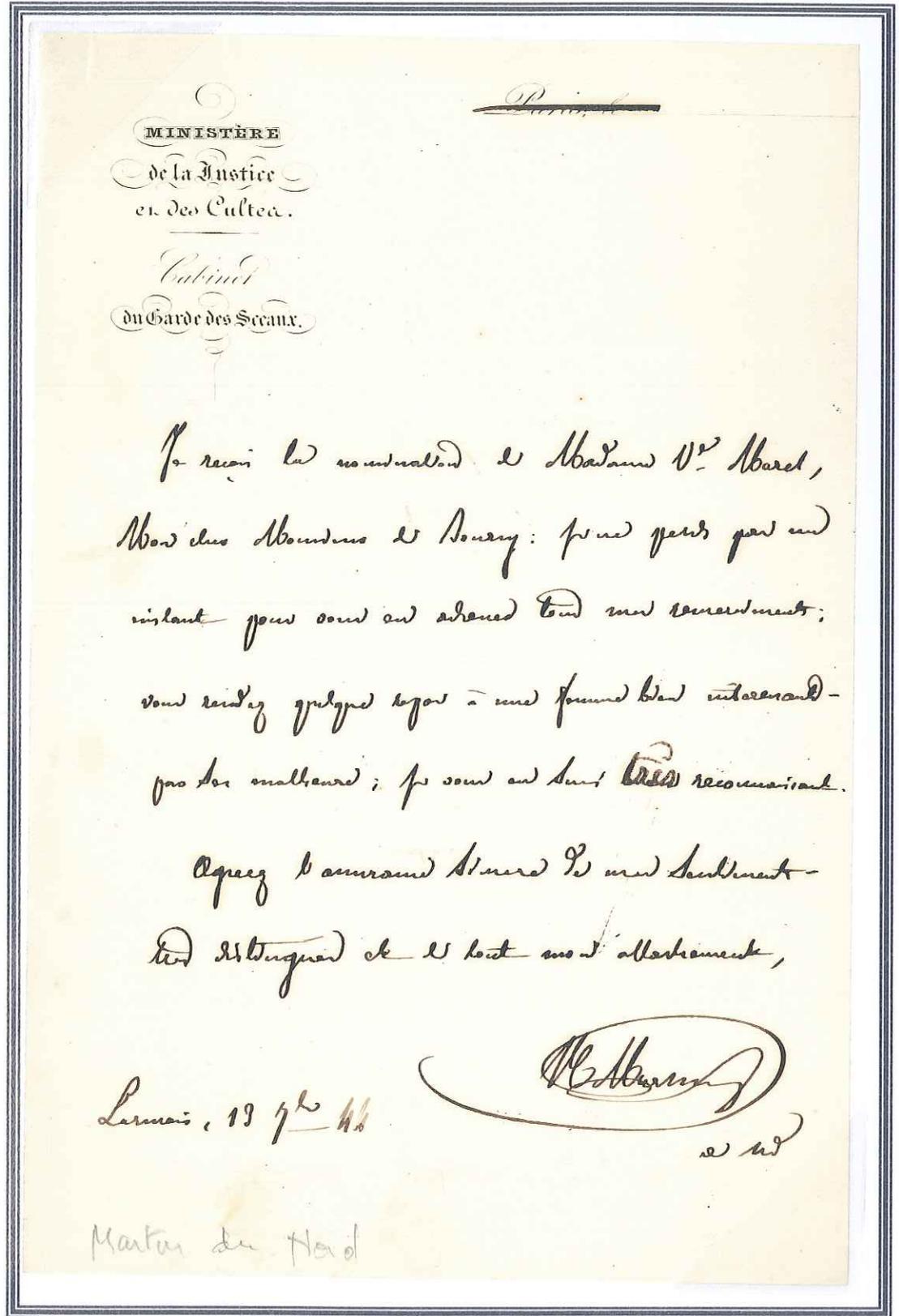




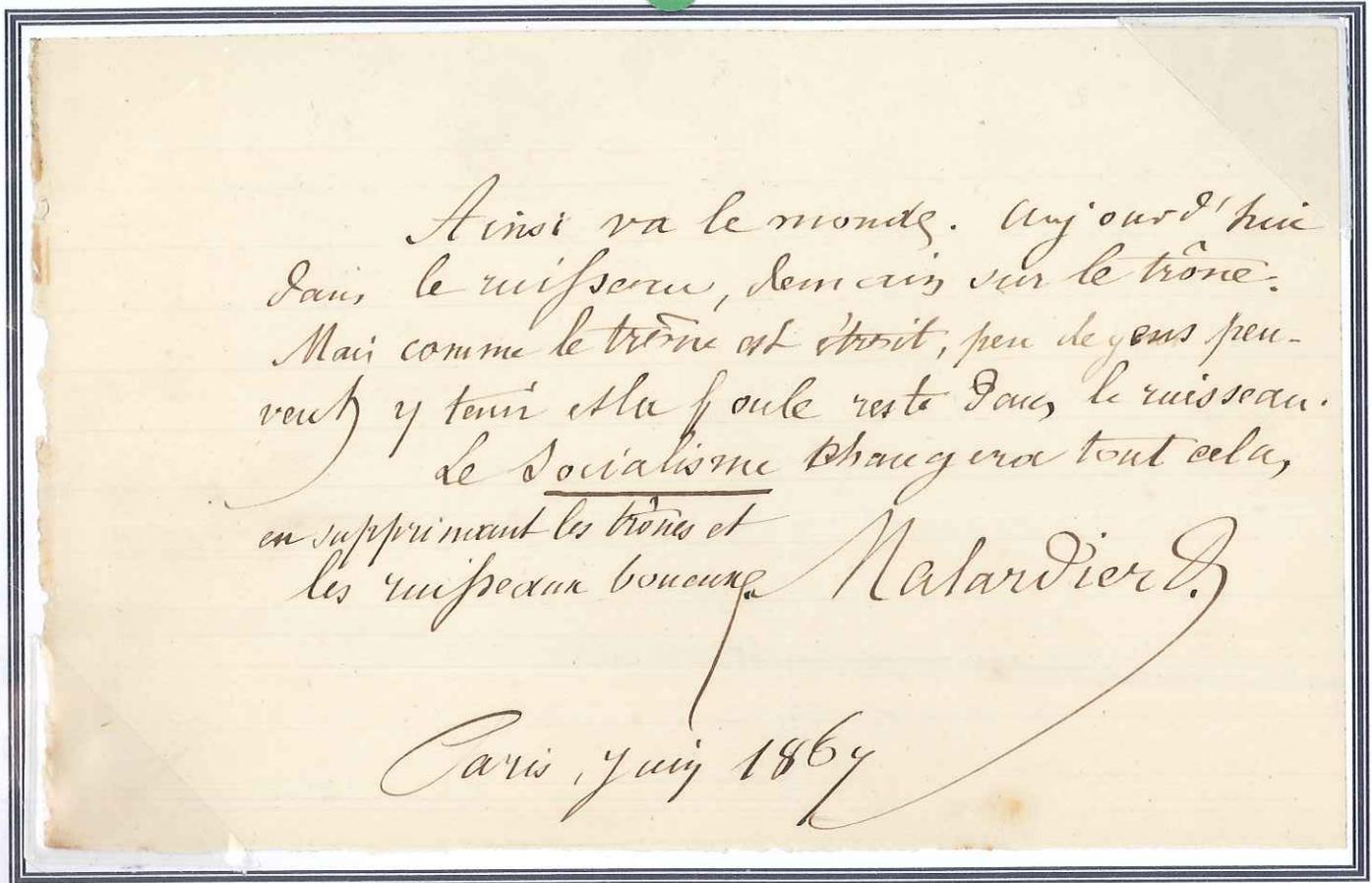
MARTIN du NORD



Réélu le 5 juillet 1831 par le 5<sup>e</sup> collège du département du Nord (Douai) (91 voix sur 128 votants et 152 inscrits contre 35 à M. Honoré, avocat), il fut chargé d'un rapport important sur la loi sur l'avancement dans l'armée (8 octobre). En février 1832, il présenta le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi autorisant la ville de Paris à émettre un emprunt de 40 millions. Rapporteur de la commission d'enquête chargée d'examiner les agissements du Sieur Kessner, caissier général du Trésor public qui avait disparu en laissant un déficit de plusieurs millions, il fut accusé d'avoir atténué, voire couvert, certaines responsabilités, et violemment pris à partie par l'opposition.



En 1835, il fut occupé par le procès des insurgés d'avril 1834 et, en 1836, par ceux de l'attentat de Fieschi, de l'attentat d'Alibaud, du complot de Neuilly-sur-Seine. Succédant au rapport de Girod de l'Ain, son réquisitoire dans le procès des insurgés d'avril occupa quatre séances.

MALARDIER Pierre :

Issu d'une famille de paysans, Pierre Malardier est né le 4 février 1818. Nommé instituteur à Dun-les-Places il se présentait comme *représentant du peuple*, invitant ses collègues de l'enseignement primaire à guider le peuple à la place des curés. Le curé de son village était l'historien du Morvan, l'Abbé Jacques-François Baudiau qu'il détestait cordialement

Avant et également après la Révolution de février 1848, il manifesta des opinions démocratiques qui le firent élire le 13 mai 1849 par les républicains de la Nièvre, le 6<sup>e</sup> sur 7, par 36 132 voix (65 811 votants, 88 144 inscrits) Il siégea à la Montagne. Face aux agissements des grands propriétaires les paysans retrouvent les comportements de 1789, les troubles (incendies) éclatent un peu partout dans le Morvan en 1848.

Il prit part à diverses manifestations de la minorité républicaine et participa aux côtés de Jean-Baptiste Baudin, autre *Montagnard* à la manifestation du 3 décembre 1851 sur la barricade dressée par les ouvriers de la rue Sainte-Marguerite contre le Coup d'État de Napoléon III du 2 décembre sur laquelle Baudin fut tué.

Expulsé de France, il séjourna en Belgique puis en Angleterre et en Suisse où il restera jusqu'à l'amnistie de 1859 lui permettant de rentrer.

Le 24 mai 1869, il est candidat démocratique aux élections législatives dans la 2<sup>e</sup> circonscription de la Nièvre. Il réunit 6 439 voix contre 19 822 à Philippe La Beaume de Bourgoing, l'élu officiel, sur 26 399 votants et 33 031 inscrits.

Il fut encore l'un des candidats le 8 février 1871 du parti républicain de la Nièvre ; il obtint 18.898 voix pour 54.512 votants sur la liste où il était avec Ferdinand Cambon, Adolphe Robert, Massé, Turigny, Gravier et Coquart. Le 19 avril 1871, il fut impliqué dans une affaire de conspiration en faveur de la Commune de Paris par le Préfet de la Nièvre, M. Tenaille-Saligny, par le maire de Cosne, M. Limet faisant fonction de sous-préfet, par le Général du Temple. Il est arrêté à Cosne avec treize autres républicains et traduit devant la cour d'assises du Loiret où il fut condamné à 15 ans de détention. Il purgea cette peine à Port-Louis, Clairvaux, Thouars et fut rendu à la liberté par l'amnistie de 1879 et resta dès lors en dehors de la politique militante

MANUEL Jacques-André :

Jacques André Manuel est un homme politique français né le 8 juin 1791 à Nevers (Nièvre) et décédé le 9 janvier 1857 à Nevers.

Entré à l'école militaire de Saint-Cyr en 1809, il fait les différentes campagnes napoléoniennes de 1811 à 1815. Banquier à Nevers sous la Restauration, il est un opposant libéral au régime en place. Conseiller de préfecture en 1830, il est député de la Nièvre de 1839 à 1848, siégeant d'abord avec le Tiers-Parti, puis dans l'opposition à la Monarchie de Juillet. Il est député de la Nièvre de 1848 à 1851, siégeant à droite et se ralliant au coup d'État du 2 décembre 1851. Il est sénateur du Second Empire de 1852 à 1857.

Mon Général

Vous avez eu l'extrême bonté de me dire que vous voudriez  
bien me renseigner sur une demande faite par une  
famille de la Nièvre, d'une concession en Algérie, j'en  
vous remercie en communication la pétition que cette famille  
avait au président de la République et je vous prie de  
me la renvoyer avec les renseignements que j'en aurai besoin  
sur cette affaire.

Je vous prie, mon Général, agréer l'hommage de mon sentiment de  
haute et respectueuse considération avec laquelle je suis l'honneur  
d'être

de vous très obéissant serviteur

Manuel  
Nevers (Nièvre)

Montreuil (Baron de). Député  
1848

Monsieur le Général,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir  
bien accueillir favorablement le  
frère Jean, Cyrille, arabe, cultivateur et vigneron,  
cet homme sur lequel le préfet de l'Algérie  
a recueilli les meilleurs renseignements sollicités  
pour la concession en Algérie.

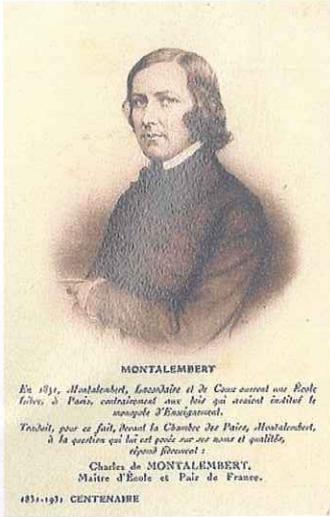
Je saisis avec empressement cette occasion  
pour vous adresser, Monsieur le Général, l'assurance  
de ma haute considération.

B<sup>n</sup> de Montreuil

Député de l'Algérie

9.9 mai 1848

me taram 10

MONTALEMBERT Charles :

**Charles Forbes René, comte de Montalembert**, né le 15 avril 1810 à Londres, décédé le 13 mars 1870 à Paris, était un journaliste, historien et homme politique français ayant également vécu dans le village de Maiche dans le Doubs.

Pair de France en 1831, parlementaire des assemblées constituante et législative de la Deuxième République après la révolution de 1848, membre du Corps législatif du Second Empire, il était favorable à une monarchie constitutionnelle et libérale.

L'un des principaux théoriciens en France du catholicisme libéral, il défendit la liberté de la presse et la liberté d'association, soutint constamment les droits des nationalités opprimées et fut l'un des auteurs de la loi de 1850 sur la liberté de l'enseignement (loi Falloux).

de nos réunions soit changée,  
et reportée soit à un autre jour  
de la semaine que le Mardi, soit  
le Jeudi, soit à une autre heure  
que trois heures, si en manquant  
le Mardi —

Après, Messieurs et cher  
collègue, la nouvelle assurance  
de ma haute considération,  
M. de Montalembert

le 30 août 1855

PASCAL Pierre-Marius Frédéric :**Pierre-Marius-Frédéric**

**Pascal** (né le 28 octobre 1801 à Marseille et mort le 1<sup>er</sup> mai 1862 dans sa ville natale), est un banquier et homme politique français.

Frédéric Pascal était banquier à Marseille; il avait succédé à son père, Pierre Pascal II, ancien président du tribunal de commerce. Frédéric Pascal fut à son tour membre de la chambre de commerce, conseiller municipal, juge et président du tribunal de commerce de Marseille. Conservateur-monarchiste, il fut élu, le 13 mai 1849, représentant des Bouches-du-Rhône à l'Assemblée législative. Il siégea à droite, vota avec la majorité, pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel, et ne fit pas partie d'autres assemblées.

Monsieur le Ministre

Ayant pas eu l'honneur de vous voir  
aujourd'hui, je suis à l'Assemblée de Lyon  
demande la permission de vous faire passer  
la note ci-jointe. Vous serez reconnaissant  
de me donner réponse - Agréer, veuillez  
le Ministre, l'expression de ma  
haute considération & de mon dévouement

P. Pascal

Le 29 mai 1851.

30 rue Carbonne ou à l'Assemblée

PERDIGUIER Agricolt :

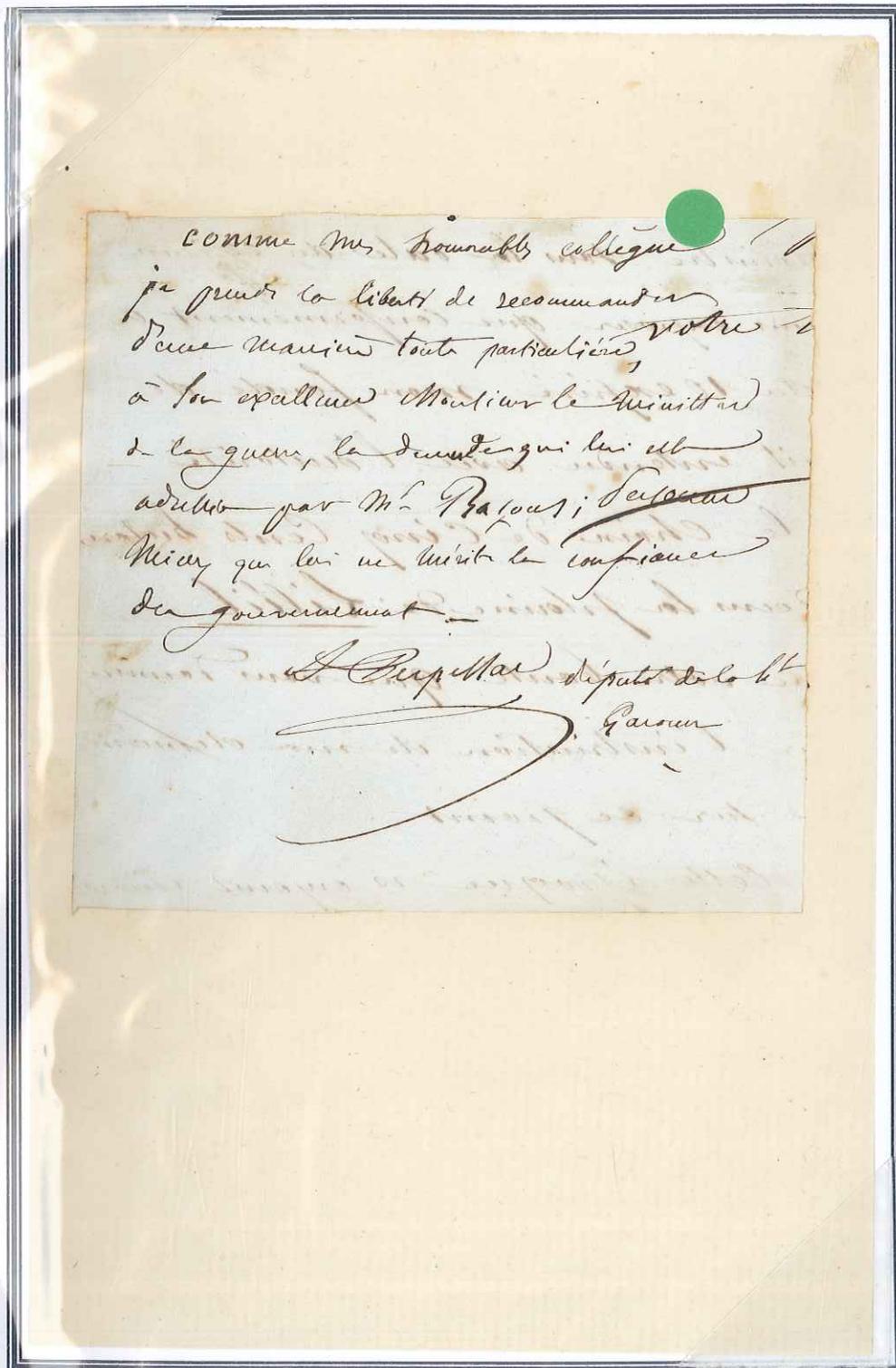
Né le 3 décembre 1805 à Morières-lès-Avignon, à 7 km d'Avignon (Vaucluse), mort le 26 mars 1875, est un menuisier, compagnon du tour de France dit **Avignonnais la Vertu**, écrivain et député français

Très actif durant la révolution de 1830, il se retrouva même coude à coude avec son compatriote Eugène Raspail, qui dirigeait la « Société des Amis du Peuple », pour faire le coup de feu au cours de l'insurrection provoquée par les incidents du 5 juin 1832, lors des funérailles du général républicain Lamarque<sup>6</sup>.

Le gouvernement Ledru-Rollin ayant organisé les élections pour l'Assemblée constituante le 23 avril, Perdiguier se présenta à la députation. Avec l'appui de Béranger, de Lamartine et de George Sand, il fut élu dans la Seine et dans le Vaucluse. Il était arrivé 29<sup>e</sup> sur 34 avec 117 290 voix sur 267 888 votants et 399 391 inscrits, en Île-de-France, et en Provence, 5<sup>e</sup> sur 6 avec 22 056 voix sur 59 634 votants. Il choisit la Seine, laissant sa place de député vauclusien à Alphonse Gent et siégea sur les bancs de la Montagne<sup>1</sup>.

Monsieur mons, j'ose, demande un  
autographe de moi, mon écriture n'est pas  
belle et je ne suis pas une célébrité,  
n'importe, je lui adresse la circulaire et  
contre que je <sup>luis</sup> d'adresser tout révérent  
aux compagnons, que je voudrais faire  
progresser de toutes les façons... mais que  
la tâche est rude, trente ans de  
lutes et d'efforts pour obtenir un  
peu de résultat. Non, on ne peut se figurer  
ce que c'est que de pousser en avant la  
classe ouvrière, elle vient après la noblesse,  
après les têtes, après les grands, et cependant  
sa Démocratie est plus agissante que réelle:  
les métiers du bâtiment repoussent une foule  
d'autres états... le boulanger, le coiffeur, le  
sabotier, le marchand leur paraissent indignes  
de se parer du bon nom de compagnon  
et cette maladie du cerveau a produit de  
longues et sanglantes guerres. Quel malheur  
que nous ne soyons pas chrétiens, chrétiens  
dans la plus vraie et la plus profonde  
acceptation du mot... Comme nous serions  
heureux alors, la terre serait un séjour  
de félicité... mais nous marchons dans le vague,  
sans arriver je ne sais en, espérons bien toutefois.  
agricolt Perdiguier.

Réélu comme représentant du peuple à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, en se plaçant 27<sup>e</sup> sur 28 avec 107 838 voix sur 281 140 votants et 378 043 inscrits, il siégea à la gauche du parlement. Son opposition au coup d'État du 2 décembre 1851 de Napoléon III valut à ce fervent républicain un exil politique en Belgique, il est interné à Anvers. Il s'enfuit en Allemagne puis rejoignit Genève où il reprit son métier de menuisier et ses cours de dessin. Là, sous le pseudonyme de Rolland, il put correspondre avec d'autres proscrits dont Victor Hugo<sup>6</sup> et écrivit *Mémoires d'un Compagnon* en 1854<sup>1</sup>.

Armand de PERPESSAC :

**Armand de Perpessac** est un homme politique français né le 30 octobre 1798 à Fourquevaux (Haute-Garonne) et décédé le 11 octobre 1877 à Troyes (Aube).

Avocat, il s'occupe surtout d'agriculture. Conseiller général en 1846, maire de Toulouse, il est député de la Haute-Garonne de 1852 à 1863, siégeant dans la majorité soutenant le Second Empire.

PHILIBERT Jules :

Aups 26 avril 1869

Mon cher Monsieur,

je suis l'homme du monde le plus malheureux  
 j'étais sûr en quittant Gassin à 10<sup>h</sup> 1/2 d'aller  
 ce matin son retour dans le Var et de vouloir bien me  
 présenter du jour de son passage à toutes pour que je  
 puisse lui tenir la main et en même temps à quelques  
 amis directs. Je devais arriver à Aix lundi un soir de  
 10<sup>h</sup> 1/2 d'aller à 11<sup>h</sup> 1/2 d'arriver qu'il sera demain mardi  
 à toutes et de bien se comporter attendu que tous  
 ont la grippe et la fièvre. j'étais sûr d'être tout blanc  
 pour avoir le plaisir de passer une journée avec vous, si  
 je n'étais arrivé de tomber malade ailleurs que chez moi.  
 Ce n'est pas encore tout dit, Mon cher Monsieur,  
 garde moi toujours un bon souvenir et priez sincèrement  
 tout tout direct

Jules Philibert

P.S. Si M<sup>r</sup> André Olivier prolongeait son séjour à toutes  
 veuillez en profiter par une dizaine. M<sup>r</sup> & M<sup>me</sup> Lottet  
 partent demain à 10<sup>h</sup> heures pour toute ville si je suis mieux  
 je tenterai de les accompagner. Je vous salue avec mes  
 qui est jeune actif et intelligent pour de les instructeurs de toutes  
 bonn'été l'année.

**Jules Thomas Philibert** est un homme politique français né le 6 juin 1799 à Saint-Julien-le-Montagnier (Var) et décédé le 18 janvier 1887 à Aups (Var).

Maire d'Aups, conseiller général, il est député du Var de 1848 à 1849, siégeant avec les républicains modérés.

PICARD Ernest

**Ernest Picard**, né à Paris le 24 décembre 1821 et mort à Paris le 13 mai 1877, est un avocat et homme politique français. Il est le frère d'Arthur Eugène Picard, dit *Picard d'Ambésys* (1825-1898), député des En 1860, il épouse Sophie Liouville (1839-1923), sœur de Henri Liouville et tante de Jacques Liouville. Le couple a notamment un fils, Paul Ernest-Picard (1868-1948), et postérité<sup>1</sup>.

Mon cher couple

Vous avez reçu avec bon porte de déroulé  
la copie de mon dossier, voulez vous être assez bon  
pour me communiquer les pièces dont vous  
coupliez vous servir demain.

Votre bien dévoué

17<sup>e</sup> février 1861.

E. Picard

Devenu, le 4 septembre 1870, membre du gouvernement de la défense nationale et ministre des finances, il contresigne à ce titre l'abolition de l'impôt du timbre sur les journaux tout en s'élevant contre les mesures grévant les finances. Le 25 janvier 1871, il accompagne Jules Favre à Versailles pour traiter de la capitulation face à Bismarck, puis négocie auprès des banquiers parisiens les 200 millions de la contribution de guerre réclamée par le chancelier prussien.

Au scrutin de 1871 pour l'Assemblée nationale, il échoue à Paris, mais il est élu en Seine-et-Oise et dans la Meuse. Il opte pour la Meuse, se rend à Bordeaux et donne sa démission de ministre, mais il est aussitôt rappelé par Thiers pour prendre le portefeuille de l'intérieur dans le nouveau cabinet. Picard y procède à un remaniement préfectoral important et prend une part active aux mesures contre la Commune de Paris et contre les soulèvements de plusieurs villes de province. Attaqué par les républicains comme par les royalistes, il doit démissionner après la défaite de la Commune. Thiers lui propose de devenir gouverneur de la Banque de France, mais Picard préfère le poste d'ambassadeur à Bruxelles, qu'il cumule avec son siège de député. L'Assemblée le nomme sénateur inamovible en 1875.

PICARD Ernest :144<sup>bre</sup> = 76.

8 Ernest Picard

Monsieur le Président,

Le vœu, exprimé de la bienveillance de la  
 Cour le renvoi de l'aff. Brisson & Gaulier  
 (journal des actionnaires), je mets en effet  
 obligé d'être à 1 h. précises à la  
 Chambre pour donner dans les bureaux  
 des explications par une interpellation  
 déposée par moi. Il faut cette raison  
 toute personnelle pour que je sollicite  
 cette renise.

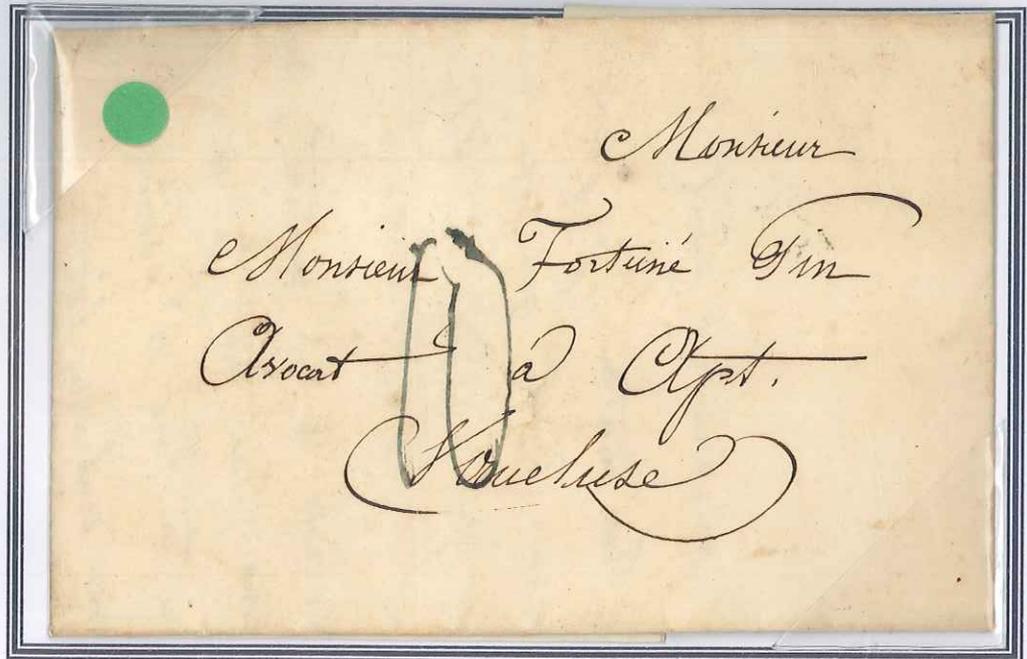
Veuillez recevoir, Monsieur le Président  
 mes respectueuses salutations

8 décembre 1867.

E. Picard

président du conseil  
 d'effe de 20,000  
 de transaction  
 Lebreton.  
 it a écrit la  
 a demandé.

plus l'agit que  
 in; je lui écrit  
 que de toute  
 tot, je ne puis  
 à vous  
 brues brans

PIN Elzéar :

Lettre écrite à son frère le 6 Aout 1836

**Elzéar Pin** (né à Apt en 1813, mort à Paris en 1883) est un homme politique français. Élu représentant en 1848 puis député en 1871, il siégea comme sénateur de 1876 à 1883.

Il fit ses premières armes de journaliste à Apt, en collaborant au *Vert-Vert*, au *Corsaire*, au *Messenger de Vaucluse* et à la *Revue Aptitienne*<sup>1</sup>.

Le gouvernement provisoire de 1848 le désigna comme sous-commissaire de la République à Apt. Élu, le 23 avril 1848, représentant de Vaucluse à l'Assemblée constituante, il siégea à gauche. Son mandat fut marqué par ses votes contre les poursuites vis-à-vis de Louis Blanc et de Marc Caussidière, pour l'abolition de la peine de mort, pour le droit au travail et pour la Constitution<sup>1</sup>.

Opposé vivement à la politique du prince-président, il ne fut pas réélu et, lors du coup d'État du 2 décembre 1851, il fut exilé. Amnistié en 1859, il se tint à l'écart de la politique. Après la défaite de Sedan, le 8 février 1871, il fut élu à l'Assemblée nationale. Il soutint le gouvernement de Thiers. Élu conseiller général du canton d'Apt le 8 octobre 1871, il se présenta au scrutin sénatorial du 30 janvier 1876 et fut élu sénateur de Vaucluse<sup>1</sup>.

Sous la Troisième République, le gouvernement Ferry promulgua la loi du 30 juillet 1881, dite de « réparation nationale », qui allouait une pension ou rente viagère aux citoyens français victimes du coup d'État du 2 décembre 1851 et de la loi de sûreté générale. La Commission générale chargée d'examiner les dossiers, présidée par le Ministre de l'Intérieur, était composée de représentants du ministère, de conseillers d'État, et comprenait huit parlementaires, tous d'anciennes victimes : quatre sénateurs (Victor Hugo, Jean-Baptiste Massé, Elzéar Pin, Victor Schœlcher) et quatre députés (Louis Greppo, Noël Madier de Montjau, Martin Nadaud et Alexandre Dethou)<sup>2</sup>.

Il fut réélu sénateur, le 8 janvier 1882. Elzéar Pin mourut à Paris le 5 mai 1883, et fut remplacé au Sénat, le 22 juillet suivant, par son compatriote vauclusien Alfred Naquet<sup>1</sup>.

PROLONG Raymond-Théodore :

Corédacteur du texte initial de la Constitution, il est nommé sénateur le 23 janvier 1852. Il fut rapporteur du sénatus-consulte rétablissant l'Empire, il légítima le coup d'État de Napoléon III par cet argument :

« La République est virtuellement dans l'Empire à cause du caractère contractuel de l'institution et de la communication et de la délégation expresse du pouvoir par le peuple ; mais l'Empire l'emporte sur la République parce qu'il est aussi la monarchie, c'est-à-dire le gouvernement de tous confié à l'action modératrice d'un seul avec l'hérédité pour condition et la stabilité pour conséquence »

Il a remplacé le prince Jérôme Bonaparte lorsque celui-ci démissionna de son poste de Président du Sénat le 30 décembre 1852. Il a conservé cette fonction pendant pratiquement tout le Second Empire, jusqu'à sa mort en 1869.

En 1858, il est nommé par un décret du 1<sup>er</sup> février membre du Conseil privé de l'Empereur

Président du Sénat.

Palais du Petit Luxembourg

le 23 Avril

1866

Madame,

J'apprends avec beaucoup de peine la mort de mon honorable collègue, M. le Général Herbillon, le Sénat ressentira vivement cette perte qui le prive d'un de ses membres qu'entouraient l'estime et la sympathie de tous. C'en est en mon nom personnel, et au nom de tous mes collègues que je vous exprime ces sentiments

Agreez, Madame, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Troplong

Raymond-Théodore Troplong, qui fut l'un des principaux juristes de son époque - il a été qualifié de « Portalis du Second Empire » - a été l'auteur de nombreux ouvrages de droit, dans lesquels il défendait une conception du droit qui faisait une très large place à l'étude de la philosophie et de l'histoire.

QUENTIN BAUCHART Alexandre :

Alexandre Quentin Bauchart (1809-1887) était un homme politique français.

Il débuta sa carrière politique comme conseiller général de l'Aisne. Il fut ensuite successivement élu député à l'Assemblée constituante en 1848 puis à l'Assemblée législative en 1849. Il fut également membre du Conseil d'État puis sénateur à partir du 22 janvier 1867.

! offrez moi de mérite et de dévouement  
à notre pays. Nos efforts, sur  
un tel point, doivent être un bon  
service et une grande reconnaissance.  
En la circonstance, j'ajoute que  
mon gratitude personnelle se joint à  
celle de nos collègues et que je  
vous salue avec une confiance de  
bon vouloir que vous voudrez  
bien agréer dans cette circonstance.

Avec, pour moi, un sincère collègue,  
l'assurance nouvelle de tout  
mon dévouement.

Quentin Bauchart  
Conseiller d'État.

Paris, 11 Mars 1848.

M. le Ministre, Général Dumas

QUINETTE Théodore :

Je regrette de ne pouvoir  
 me présenter en personne pour ce  
 jour de son arrivée par la venue de  
 l'ancien samedi. Je crains que les  
 bœufs ne puissent venir de bon  
 instant. mais le dimanche l'ancien  
 de jour pour lundi. vendredi le  
 dimanche fut remplacé par un  
 vendredi pour, même, l'ancien  
 de vendredi pour l'ancien de lundi  
 et il ne peut pas être de son premier jour  
 lundi. Je ne regrette pas de son de vendredi

**Théodore Quinette de Rochemont** est un homme politique français né le 7 septembre 1802 à Amiens (Somme) et décédé le 15 juin 1881 à Paris.

Fils de Nicolas-Marie Quinette de Rochemont, il devient maire de Soissons en 1832, conseiller général et député de l'Aisne de 1835 à 1849, siégeant avec l'opposition de gauche sous la Monarchie de Juillet. Élu député en avril 1848, il devient ministre plénipotentiaire en Belgique le 15 juin 1848, et le reste jusqu'en 1851. Il est conseiller d'État de 1854 à 1873.

REILLE-SOULT François

Fils d'André Reille, frère de René Reille-Soult, lui et ses quatre frères sont autorisés en 1910 à ajouter à leur patronyme *Reille* celui de *Soult de Dalmatie*, du fait de leur grand-mère, Geneviève Soult de Dalmatie, dernière héritière du nom.

Mobilisé lors de la Première Guerre mondiale, il est décoré de la Croix de guerre.

Il succède à son frère René comme député du Tarn en 1919. Battu en 1924; il retrouve son siège en 1928 et reste député jusqu'en 1940. Il est conseiller général du canton de Bressac entre 1920 et 1940. Il est l'un des fondateurs et le vice-président du Parti démocrate populaire.

Bien qu'ayant voté les pleins pouvoirs au maréchal Pétain le 10 juillet 1940, il devient membre du réseau organisé par le Groupe dit de la rue de Lille dans le Tarn et chef des Mouvements unifiés de la Résistance (MUR), et entre au Comité départemental de Libération (CDL).

Il retrouve son siège de député en 1945, sous l'étiquette MRP grâce à son engagement dans la Résistance et en devient vice-président du groupe parlementaire en 1946. Il reste député tout au long de la Quatrième République. Battu par André Vidal en 1958 et 1962, il quitte la vie politique. À la Chambre, il fut vice-président de plusieurs commissions.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PARIS, LE

28-1-52

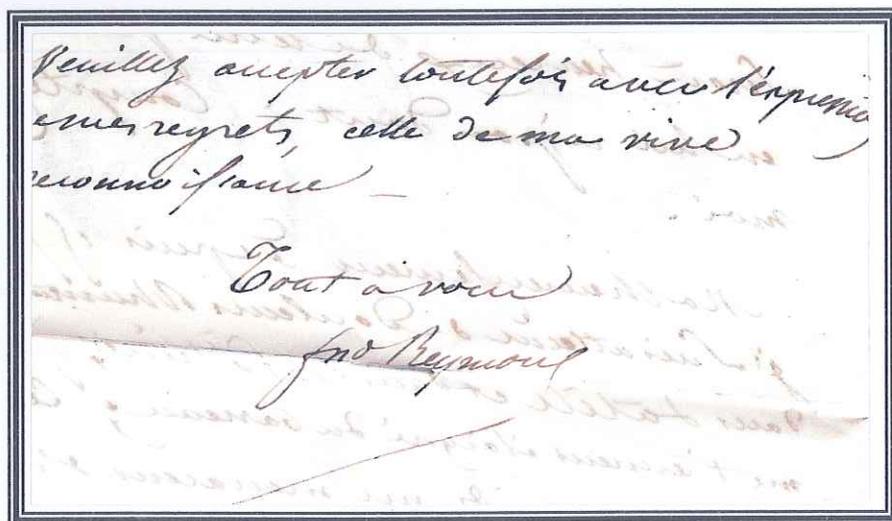
Mon cher ami,

J'ai très soigneusement lu votre lettre, mais je n'ai pu en saisir le sens exact. J'ai cru en raison des circonstances devoir conserver un caractère familial à cet usage de votre nom de la part de mon oncle Soult, et je n'ai pas osé s'en vanter mes amis dont vous êtes tant pour un samedi matin; veuillez m'en excuser et croire ma cher ami avec ma franchise de l'expression de mes sentiments les meilleurs

Reille Soult

R

sans Reille-Soult, depuis à Louis Condert, vous de Costes, Geneviève

REYMOND Ferdinand :

**Ferdinand Reymond** est un homme politique français né le 13 décembre 1805 à La Tour-du-Pin (Isère) et décédé le 12 novembre 1880 à Grenoble (Isère).

Avocat à Grenoble durant la révolution française de 1848, il est nommé préfet de l'Isère du 8 juin 1848 au 24 janvier 1849 et devient maire de Grenoble en prenant la succession de Frédéric Farconnet du 5 mai au 25 août 1848. Il est député de l'Isère de 1849 à 1851, siégeant à gauche. Il quitte la vie politique sous le Second Empire. Il retrouve un siège de député de 1871 à 1880, et siége à gauche. Il est l'un des 363 qui refusent la confiance au gouvernement de Broglie, le 16 mai 1877. Il est aussi conseiller général du canton de La Tour-du-Pin.

REYNAUD de LAGARDETTE :

Paris 211 Rue 1<sup>re</sup> Honore'  
 Le 2 Février 1872

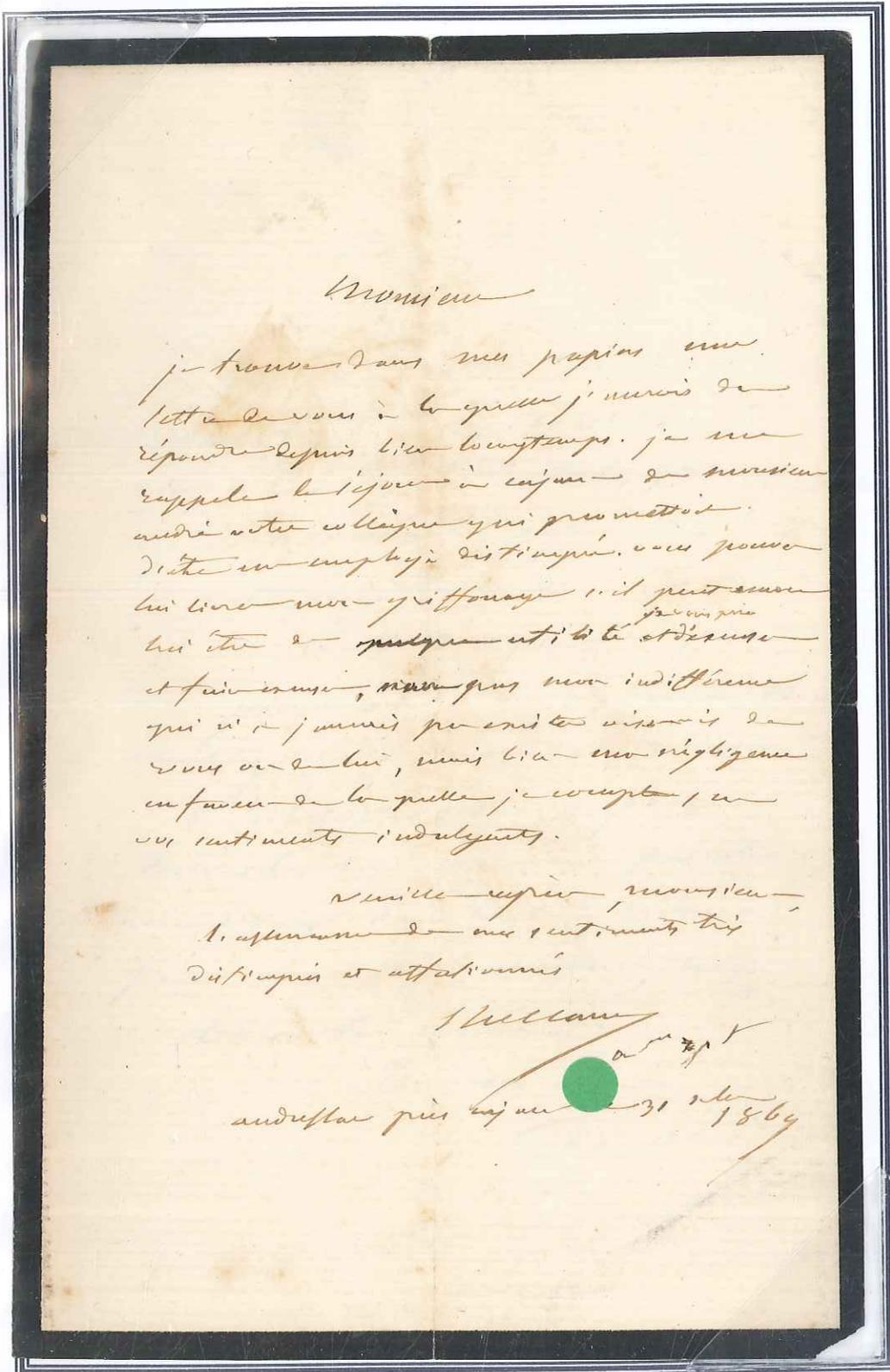
Cher Monsieur Pous,

J'ai eu le plaisir de recevoir votre  
 autographe des Comités de  
 Paris - J'ai mis en course un  
 ami à l'adresse qui est de la  
 main -  
 Le compte tenu des revenus  
 à Alger postés Avril et Mai  
 prochains - J'aurai alors  
 le plaisir de vous en faire  
 un temps -  
 Rappelé par un bon camarade  
 M. de Lafontaine et ceux qui  
 m'ont bien honoré de leur  
 J. Lagardette

*Les commissions de Paris  
 ont été envoyées par  
 l'Algérie par le  
 11*

**Joseph, Isidore Reynaud de Lagardette** est un homme politique français né le 22 octobre 1799 à Auriipres (Drôme) et décédé le 17 février 1865 à Bollène (Vaucluse).

Élu maire de Bollène en 1830, il est destitué, en 1832, suite à harange contre le Duc d'Orléans. Il sera ensuite élu conseiller général, puis député de Vaucluse en 1848. Il ne sera pas renouvelé à ce poste en 1849. Il se représentera en 1857, sans succès.

ROLLAND Gustave :

**Gustave Rolland** est un homme politique français né le 16 juillet 1809 à Vatimont (Moselle) et décédé le 23 avril 1871 à Versailles (Yvelines).

Entré à l'école Polytechnique en 1827, il devient officier du génie. Il est député de la Moselle de 1848 à 1849, siégeant à droite.

RONJAT Joseph :

**Joseph Ronjat** est un homme politique français né le 10 juillet 1790 à Vienne (Isère) et décédé le 21 décembre 1857 à Paris.

D'abord aide-géomètre, il fait des études de droit et s'inscrit comme avocat au barreau de Vienne en 1816. Il en est bâtonnier de 1838 à 1845. Opposant aux Bourbons, il est nommé juge de paix après la révolution de 1830, mais est révoqué au bout de deux ans, car trop indépendant. Il est député de l'Isère de 1848 à 1851, siégeant à gauche et s'opposant au président. Il est le père d'Abel-Antoine Ronjat, sénateur de l'Isère et procureur général près la Cour de cassation

Vienne le samedi 1<sup>er</sup> Mars 1849.

Mon Collègue et excellent ami,

Notre Collègue Brillat qui j'ai écrit  
il y a quelques jours a dû vous occuper  
de ma part sur l'issue de votre affaire  
séjour de la guerre; j'en suis sûr de faire  
plus acceptable à votre vue.

J'ai fini tout ou à abrégé pour des affaires  
assez nombreuses en ce moment et j'ai craint  
bien que le terme de votre voyage arrive  
avant qu'elle soient terminées. Je délibère  
incertainement sur le point de savoir si  
j'aurais pu accéder à une prorogation  
la attendais je vous prie de vouloir  
bien encore user de la prérogative qui  
vous avait donnée pour toucher mon  
indemnité au cours de juin; cette prorogation  
n'est pas limitée elle peut encore vous  
servir. Si cela présente quelque difficulté  
insurmontable vous en priez l'obligeance  
de ma part car je suis sûr que  
j'ai vu au nécessaire.

quand vous avez touché mon  
mon indemnité vous aurez fait d'acquiescer  
l'incarcération d'une risette au sujet de  
temps courus du 1<sup>er</sup> juillet au 9 août  
comme j'ai fait précédemment lors des  
paiements de 1848 et 1849.

Sur le montant de la somme vous recevrez  
vous retiendrez la part proportionnelle par  
moi dans votre loyer ultérieur au 1<sup>er</sup> de l'année  
vous remettrez à mon fils Jules qui

Paris Rue d'aujourd'hui Honoré 52 le 13 janvier 1850

Monsieur De Roquette Membre de l'Assemblée  
nationale législative et Monsieur le Ministre  
de la guerre à Paris.

Monsieur le Ministre

Permettez moi de vous recommander à votre bienveillance  
la demande de M<sup>r</sup> Darre Conducteur en brigade  
de 1<sup>re</sup> classe aux ponts et chaussées, qui sollicite un  
aménagement en Afrique où il est déjà attaché au  
service hydraulique du port d'Alger. Les engagements  
réglementaires des ponts et chaussées ne permettent pas  
actuellement de mieux que M<sup>r</sup> Darre soit chargé en  
France d'un service d'aménagement, mais il peut être

à votre volonté qu'il le soit en Afrique.  
Tout le mérite de M<sup>r</sup> Darre, j'en suis  
très persuadé, qui l'ont en son cœur  
qu'il a de la capacité et de zèle et je  
d'assurer que vous n'aurez qu'à vous  
en féliciter.

Je vous prie Monsieur le Ministre l'assurance  
de ma haute considération

de votre très obéissant serviteur

M<sup>r</sup> De Roquette  
Député de la Haute-Garonne

**Jean-François-Maxime, comte de Roquette-Buisson**, baron de Beauville, (2 mai 1799 - 11 septembre 1882, château de Tarabel), est un homme politique français.

Fils d'Anne-Antoine de Roquette-Buisson, il appartient à la magistrature sous la Restauration. Administrateur des hospices de Toulouse, conseiller municipal de Toulouse et conseiller général de la Haute-Garonne, il fut élu, comme candidat légitimiste, le 13 mai 1849, représentant de la Haute-Garonne à l'Assemblée législative.

Il prit place à droite, et se prononça avec la majorité conservatrice pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement et pour la loi du 31 mai sur le suffrage universel.

Il ne se rallia pas à la politique particulière de l'Élysée et quitta la vie politique au coup d'État du 2 décembre 1851.

Savoie (Henri Charles Joseph) Avocat chargé  
d'affaires à Francfort (Avril 1848), Représentant du peuple à  
l'assemblée législative.

23 juillet, 1861.

Mon cher Duché, d'après ce que m'a dit le Conseil  
ce n'est pas lui (le Conseil) mais le  
Gouverneur de l'académie m'écrit de  
vous le dire pour la nomination.  
Je me suis dit que toute son  
attention sur l'académie, et notamment  
sur le Séminaire qui, je crois,  
jouera un rôle important dans  
l'affaire. Malheureusement, comme je  
crois vous l'avoir dit, je n'ai  
pu savoir rien de ce qui se passe  
jamais en de ma vie. Je n'ai  
rien à Chartres, au contraire, tout  
en rapport avec lui.  
Le plus grand danger pour M. R. à  
Chartres bien, lui vice versa de côté  
d'addition de tout le gouvernement  
va de sa main droite chercher à employer  
les ministres aujourd'hui sans  
emploi. Ceci, toutefois, n'est

SUCHET Fulcrand :

n'admette le Journal en question  
 toutes les tablettes écrites &  
 publiées se reproduisent  
 dans l'ouvrage.

Qui pourrait nous per-  
 mettre d'aller feuilleter le  
 registre des délibérations ?

Je salue - vous,  
 Bon courage ! Réussissez !  
 D'annulation, comme d'habitude,  
 nos voisins d'outre-montagne.

A vous, respect  
 de votre  


Attendez via - tout par une  
 collection de la fontaine ?  
 Je suis que si.

**Fulcrand Suchet** est un homme politique français né le 5 mai 1812 à Toulon (Var) et décédé le 24 mars 1883 à Toulon.

Négociant et commissionnaire à Toulon, maire de la ville, il est député du Var en 1849, siégeant au groupe d'extrême gauche de la Montagne. Compromis dans la journée du 13 juin 1849, il est déchu de son mandat et condamné à 5 ans de détention.

TREZEL Camille

**Camille Alphonse Trézel** (5 janvier 1780, Paris - 11 avril 1860, Paris) était un général de division français, ministre de la Guerre et pair de France sous la monarchie de Juillet.

En 1801, Camille Alphonse Trézel entra comme dessinateur au bureau de la guerre et obtint en 1803 le grade de sous-lieutenant dans le corps des ingénieurs géographes. Envoyé en 1804 à l'armée de Hollande, il fut promu, l'année suivante aide-ingénieur géographe. Après la campagne de Pologne, avec le grade de lieutenant, il fut attaché en qualité d'aide de camp au général Gardanne, dans son ambassade de France en Perse (1807-1808).

Aide de camp du général Guillemillot à son retour en 1809, il fut secrétaire de la commission de délimitation des frontières de l'Illyrie, fut promu capitaine (1810) et passa à l'armée d'Espagne.

En 1831, il passa en Afrique. Il commanda l'expédition de Bougie et fut blessé à la jambe en prenant possession de la ville le 29 septembre 1833. Appelé en remplacement du général Desmichels dans la province d'Oran, il remporta plusieurs victoires contre les Zmalas et Douairs, commandés par l'agha Mustapha Ben Ismaïl chef des Douairs, l'agha Kadour Ben El Morsly chef des Beni Amer (Nomade) et l'agha Benaouda Mazari chef des zmalas. Le 16 juin 1835, au camp des Figuiers *Valmy* (El Karma), un traité fut conclu entre ce chef et le général Trézel, aux termes duquel les Zmalas et Douairs se reconnurent sujets, tributaires et soldats de la France. Ces tribus refusaient de payer la zakât (Achoura) à l'Emir Abdelkader.

Le général se vit donc obligé à une démonstration contre Abd el-Kader, pour la protection de ces deux tribus que l'Émir voulait châtier. Cette démonstration aboutit au désastre de la Macta (28 juin), après un échec subi l'avant-veille dans la forêt de Muley-Ismaïl. Dans ces deux attaques, Trézel fut attaqué par dix mille hommes alors qu'il n'avait que 1 700 baïonnettes et 600 chevaux.

Paris le 17 Janvier 51.

Cher Monsieur, J'ai vu  
 bien vu mais sans en être l'intérêt que vous  
 portez à une personne qui m'en inspire  
 beaucoup en est avoir que vous avez en  
 la complaisance de me donner sur son  
 avancement. Grâce à vous les changements  
 si fréquents dans les autorités supérieures  
 n'ont pas empêché que les Chefs des divers  
 services n'aient pu faire rendre justice  
 à ceux de leurs subordonnés qui méritaient  
 des encouragements. Malheureusement  
 que le Bégin ne continue de justifier  
 vos éloges, la référence que vous lui avez  
 donnée sur ses concurrents dans cette  
 dernière circonstance ajoute le devoir de  
 la reconnaissance à ceux qui lui imposent  
 son emploi et à ses bonnes dispositions  
 naturelles.

J'en ai renouvelé, Cher  
 Monsieur, l'expression de mon  
 affectueuse considération.

G. Louch

M<sup>me</sup> Louch en me me rappelle  
 au bon souvenir de M<sup>me</sup> Duchautoy

UHRICH Jean-Jacques (Général)

**Jean-Jacques Alexis Uhrich** appartient à la première promotion de Saint-Cyr (1818-1820)', à laquelle figurent notamment Roch Pâris de Bollardière (1803-1866), arrière-grand-père de Jacques Pâris de Bollardière, le publiciste Armand Carrel (1800-1836, mort en duel) ou Prudent de Chasseloup-Laubat (1802-1863).

Il sort de l'École dans l'Infanterie, commande une division du Ve Corps d'armée pendant la campagne d'Italie. Il est rappelé au service, en 1870, comme gouverneur militaire de Strasbourg et commandant de la 6<sup>e</sup> division militaire. Le général Uhrich décide alors de rendre la ville pour éviter le sac par les Prussiens, le 28 septembre 1870.

Cette capitulation lui sera vivement reprochée.

Paris le 10 Janv. ~ 1878.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser,  
 sous ce pli ma trop modeste et frêle  
 comme participation à tout le  
 bien que vous sèmeriez sur la terre  
 de Bretagne.

Je me suis par si je suis la règle  
 régulière en vous adressant directement  
 ce mandat de vingt francs, et je vous  
 prie de m'en excuser, si je suis dans l'erreur.

Veuillez, Monsieur le Président, agréer  
 l'assurance de ma haute considération

J. Uhrich

Le général Uhrich est inhumé au cimetière du Père-Lachaise (50<sup>e</sup> division).

VINOY (Général)

Cependant, si vos intentions s'étaient modifiées, et que vous ayez changé de résidence, votre pension pourrait être payée à votre nouveau domicile, mais il faudrait, pour cela, en faire la déclaration écrite, et il y aurait lieu de craindre que cette mutation n'entraînât des longueurs dans le paiement des sommes qui vous sont dues.

Agreez, Madame, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Grand Chancelier.

Vinoy



General Vinoy.

Ayant atteint la limite d'âge, il se retire du service actif en 1865, et est nommé Sénateur, mais lorsqu'éclate la Guerre franco-prussienne de 1870, il est rappelé à la tête du XIII<sup>e</sup> corps d'armée, qui n'est mis en ordre de marche que plusieurs jours après la déclaration de guerre et n'a encore atteint que Mézières lors de la bataille de Sedan. Après la démission forcée de Louis Jules Trochu, conséquence de la défaite de Buzenval le 20 janvier 1871, Vinoy devient commandant en chef de l'armée de Paris.

Il est nommé grand chancelier de la Légion d'honneur le 6 avril 1871. Au cours de la Commune de Paris, à la tête d'un corps d'armée, il combat l'insurrection. Il s'oppose à la sortie des communards, qui pensaient prendre Versailles, et, le 4 avril, ordonne de fusiller certains des officiers capturés, dont le général Duval, le chef d'état-major de celui-ci et le commandant des volontaires de Montrouge.

Le 23 mai, il reprend le contrôle du Palais des Tuileries, où les insurgés ont mis le feu, et du Louvre.

VINOY (Général)

CABINET  
DU  
Grand Chancelier.

Paris, le 17 Novembre 1846.

Pension

Madame,

J'ai l'honneur de vous adresser le  
certificat d'inscription d'une pension  
de cinq cent soixante-deux francs, qui  
vous est accordée en votre qualité  
d'ancienne Dame de la Maison de  
Saint-Denis.

J'y joins un récépissé que je vous  
prie de vouloir bien me renvoyer, revêtu  
de votre signature.

Agreez, Madame, l'assurance  
de mes sentiments très distingués.

Le Grand Chancelier,

Vinoy

Madame Desjardins,

Ancienne Dame de 1<sup>re</sup> classe de la Maison de  
St. Denis.

CABINET

DU

Grand Chancelier.

au sujet d'une demande  
de Croix

Paris, le 1<sup>er</sup> Mars 1844

Madame,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour me recommander M<sup>e</sup> Guyot, ancien percepteur de Jussey, qui sollicite la décoration.

L'instruction réglementaire de cette demande se poursuit en ce moment, et, lorsqu'elle sera terminée, je me ferai représenter le dossier. Je ne puis prévoir le résultat du concours auquel M<sup>e</sup> Guyot devra être soumis; néanmoins soyez convaincue, madame, que je ne manquerai pas d'examiner ses titres avec tout l'intérêt qui s'attache à la recommandation dont veut bien l'honorer la veuve d'un de mes anciens amis et compagnons d'armes.

agréez, madame, l'hommage de mon respect.

Le Grand Chancelier

Genl Vissier

Madame 4<sup>ye</sup> Decaen.

VINOY (Général)

CABINET  
DU  
Grand Chancelier.

Congé

Paris, le 24 X<sup>bre</sup> 1875.

Madame,

*livres à la main*

Selon le désir que vous m'avez exprimé, je vous accorde un congé de trois mois, dont vous pouvez faire usage dès aujourd'hui, mais qui datera seulement du 1<sup>er</sup> Janvier prochain pour se terminer le 1<sup>er</sup> Avril 1876.

Pendant ce temps, je ferai procéder à la liquidation de la pension de retraite à laquelle vous avez droit, conformément au Statut du 23 Avril 1821, et à la loi du 9 Juin 1853.

Je regrette, Madame, que l'état de votre santé vous oblige à quitter prématurément la Maison d'Education, et je me plais à constater les utiles services que vous avez rendus pendant les vingt cinq années que vous avez appartenu à l'Établissement.

Agréez, Madame, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Grand Chancelier.

Vinoy

Madame Desjardins  
Dame de 1<sup>ère</sup> Classe  
à la Maison d'Education de St. Denis.

**DUPIN André :**



**André Marie Jean Jacques Dupin**, dit « Dupin aîné », était avocat, procureur général près la Cour de cassation, député, né à Varzy dans la Nièvre le 1<sup>er</sup> février 1783 et mort à Paris le 11 novembre 1865. Il fut député en 1815, président de la Chambre des députés en 1832, membre de l'Assemblée constituante en 1848, président de l'Assemblée législative en 1849 et enfin sénateur en 1857. Il fut également membre de l'Académie française, après son élection en 1832. Proche de Louis-Philippe d'Orléans, roi des Français en 1830, Dupin aîné fut un acteur politique important de la politique française après la chute de l'Empire napoléonien sous les deux Restaurations. Défenseur devant la Chambre des pairs de nombreux accusés politiques, dont le maréchal Ney et Savary, il fut, à la Chambre des députés, le rapporteur de la Charte de 1830.

Sub lege libertas.

Paris, le 10 juin 1831.

~~Le Procureur Général à la Cour de Cassation~~

~~Brétagne~~

Rep. le 14 Juin 1831  
 que l'on me donna au nom de  
 l'Assemblée de Brétagne

Je prie moussi le grand ch. ambien  
 de la ligion d' honneur de regarder  
 comme non avenue de ma part  
une recommandation que j' ai  
adressé en faveur d' un nommé  
Raphaël Brétagne de Clamecy (nièvre)  
 qui m' a déposé cette recommandation  
 sur un rapport que j' ai depuis reconnu  
 inexact, et qui m' étoit présenté revêtu  
 du caractère de main de son père  
 et du sceau particulier. ayant été en  
 personne à Clamecy, il m' a été attesté  
 que le candidat, aujourd' hui porteur de contravention  
 bien loin d' avoir été bon soldat, avoit quitté  
 son corps sans congé. antant j' ai été à

**DUPIN André :**

Sous la monarchie de Juillet, Dupin, que l'on a désigné comme le chef du « Tiers Parti », a été ministre sans portefeuille dans le premier ministère de la Monarchie de Juillet. Il a présidé la Chambre des députés de 1832 à 1839. Aîné d'une famille de trois enfants, Dupin aîné était le fils de Charles-André Dupin (1758-1843), officier de judicature sous l'Ancien Régime, qui fut député à la Législative, membre du club des Feuillants, au Conseil des Anciens sous le Directoire, puis au Corps législatif sous le Consulat.

Charles, son frère cadet, est devenu mathématicien et homme politique tandis que Philippe fut un des grands avocats du premier XIXe siècle, bâtonnier en 1835. Il est le cousin de Claude-François-Étienne Dupin.

*En amendement à l'art. 2.  
 Il s'agit de la vote préalable  
 de l'article 1<sup>er</sup> car s'il était  
 voté les dispositions additionnelles  
 seraient au nihil —  
 Je n'aurais pas de lailler  
 d'avoir voté l'article 1<sup>er</sup>.  
 Ensuite ton article —  
 Sur l'art. 2 de l'ancien.*

*Cette note est de M. Dupin aîné,  
 président de l'Assemblée législative.  
 Elle a été présentée à M. Mauguin,  
 représentant de la Côte-d'Or, pendant  
 la séance du 15 8<sup>me</sup> 1849.  
 Elle est relative à la disjonction  
 du douaire de M<sup>me</sup> la Duchesse  
 d'Orléans.*

Il fit ses premières études sous la direction de sa mère Catherine Agnès Dupin (1763-1827) – qui devait plus tard réclamer pour simple épitaphe les mots : « ci-gît la mère des trois Dupin » – avant de la science juridique auprès de son père, qui l'envoya parfaire sa formation à l'école de droit de Paris. Il entra en 1800 comme clerc chez un avoué de la rue Bourbon-Villeneuve à Paris avant d'être admis à l'Académie de Législation au moment de sa fondation. En 1806, il obtint son doctorat en droit avec une thèse qui fut la première soutenue depuis la réorganisation de la Faculté de Paris. Il se porta candidat, mais sans succès, à une chaire de droit à Paris (1810) et se fit alors recevoir au barreau de Paris. En 1812, le procureur général Merlin de Douai le proposa, avec insistance mais toujours sans succès, aux fonctions d'avocat général à la Cour de cassation. Malgré ces échecs, sa réputation commença à s'établir, vers cette époque, par la publication de plusieurs opuscules de jurisprudence<sup>1</sup>.

**DUPIN André :**



Aussi fut-il nommé en 1813, sur proposition de Cambacérès, secrétaire de la commission créée par le Grand Juge, Régnier, duc de Massa, pour codifier les lois de l'Empire. Grâce à ces travaux, il était pourvu, à la chute de l'Empire, d'une solide réputation de juriconsulte.

Il se tint à l'écart de la politique durant la Première Restauration, mais en mai 1815, sous les Cent-Jours, il devint député de l'arrondissement de Château-Chinon (Nièvre)<sup>2</sup>. Siégeant le plus souvent avec l'opposition libérale, il prit une part importante aux travaux de l'Assemblée.

C'est sur sa motion que fut nommée la commission chargée de présenter un projet de constitution destiné à remplacer l'Acte additionnel. Félix Lepeletier ayant demandé qu'on élevât une statue à Napoléon I<sup>er</sup> à Golfe-Juan avec l'inscription : *Au sauveur de la patrie*, Dupin s'y opposa vivement. Le 6 juin 1815, il demanda qu'aucun serment ne puisse être exigé qu'en vertu d'une loi, et non d'un simple décret du 26 mai qui ne renfermait, dit-il, que la volonté unilatérale du prince. La motion, combattue par Boulay de la Meurthe, fut rejetée.

Le 22 juin, il demanda que l'abdication de l'Empereur fût acceptée « au nom du peuple français » et proposa que la Chambre des représentants se déclarât « Assemblée nationale ». Le 23, il s'opposa à la proclamation de Napoléon II comme Empereur après l'abdication de Napoléon I<sup>er</sup> : « Qu'avons-nous à opposer, s'écria-t-il, aux efforts de nos ennemis ? La nation.

Cabinet  
du  
Président.

Assemblée Nationale.

Paris, le 21 Juin

C'est par erreur qu'on a adressé  
l'invitation pour m. le mar. Ferrus,  
à m. d'Olivet - Malheureusement  
l'absence de ma réponse est  
qui avait été demandée par un  
autre collègue.

Mille compliments  
Dupin



DUPIN.

DUPIN André :

. C'est au nom de la nation qu'on se battra, qu'on négociera ; c'est d'elle qu'on doit attendre le choix d'un souverain ; c'est elle qui précède tout gouvernement et qui lui survit... » Une voix l'interrompt : « Que proposez-vous ? La République ? » et une vive agitation s'ensuivit<sup>3</sup>. Le 5 juillet, il reprocha à l'Assemblée de faire une « déclaration de violence » et non une déclaration des droits des Français.

Sous la Seconde Restauration, Dupin se rallia à Louis XVIII et fut nommé président du collège électoral de Château-Chinon. Il se présenta dans cette circonscription ainsi que dans celle de Clamecy, mais échoua dans les deux. La disposition législative qui relevait à 40 ans l'âge d'éligibilité l'empêcha de se présenter aux élections suivantes. De 1815 à 1827, il se consacra donc exclusivement au barreau et mit sa plume et sa parole au service des opinions libérales. En particulier il eut comme client et pour plusieurs procès, l'écrivain et académicien Étienne de Jouy qui essuya les foudres de la justice pour plusieurs de ses écrits et publications<sup>4</sup>.

Mon cher Juy

Je vous remercie de vos vœux  
vœux aussi tout le même, un peu  
de ma femme -

vous en attendez un peu  
Tame et ami  
Dupin

Le 21 août

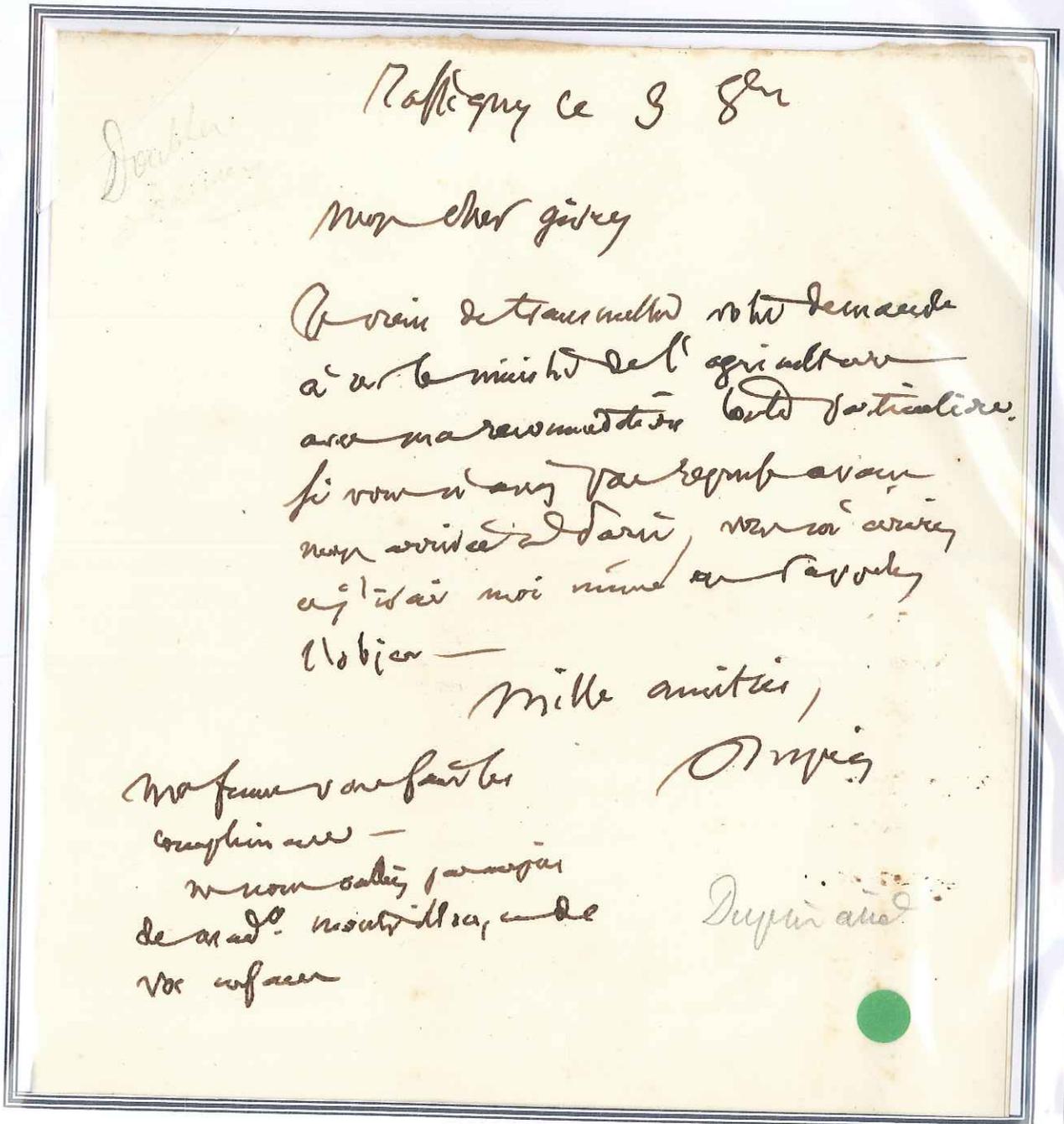
Be van Juy en i Dupin  
arabes, pour le bien de la nation  
de obligé de madame la  
fuy aide.

DUPIN André :

Monsieur Juvénal  
 Je suis charmé que votre collègue  
 ait échappé au vandalisme de  
 vos amarchistes —. Voilà son sein tenu  
 fermé pendant cinq ans ! Et comme vous le dites,  
 cela nous donne le loisir de respirer —  
 mais aujourd'hui à quel point inquiet pour  
 la santé de sa petite bone ; mais Dieu merci,  
 ce enfant va mieux —  
 Comptez vous de tout mon respect  
 Boyer  
 Le 23 mai

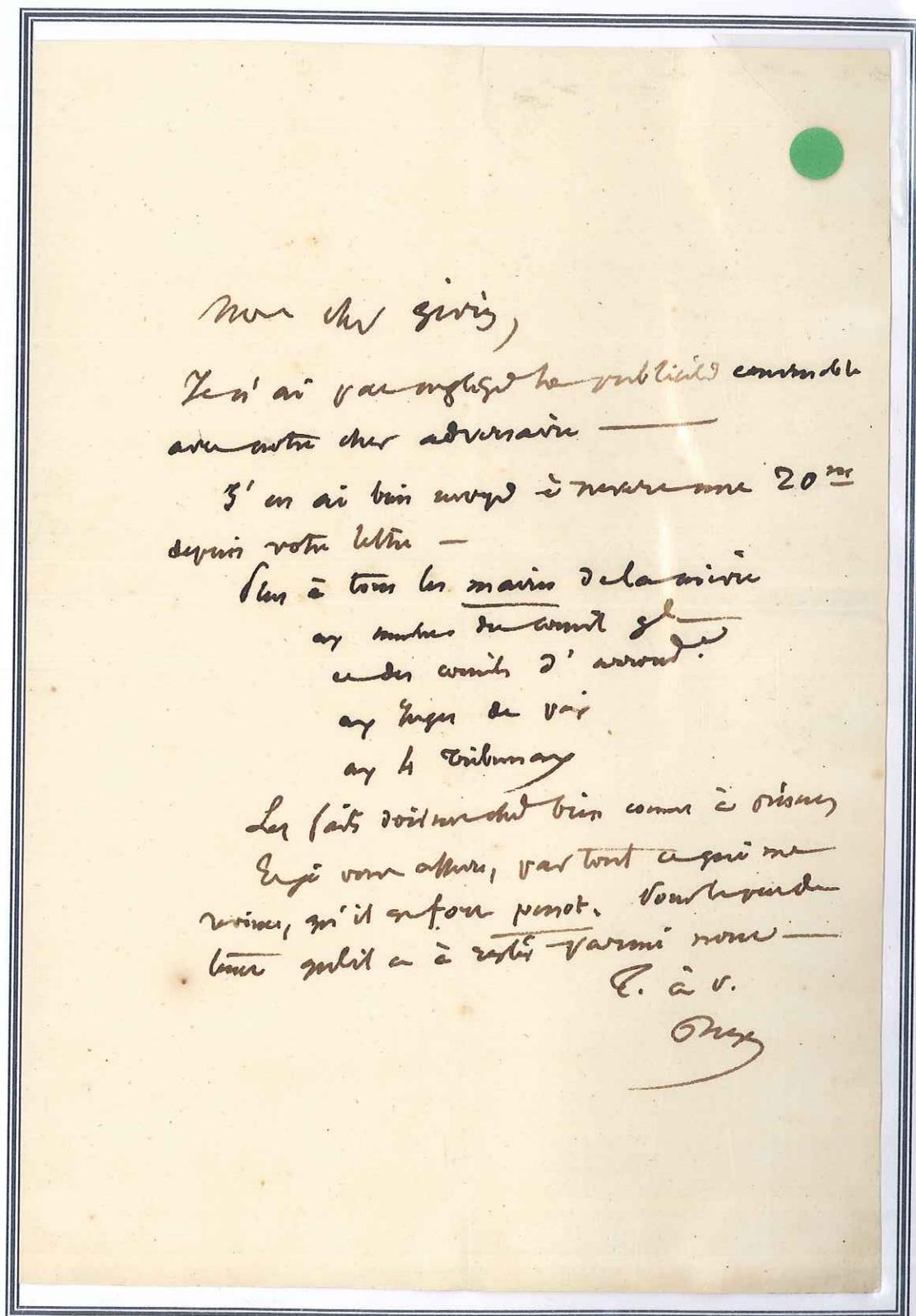
**Un avocat libéral célèbre**

À la fin de 1815, il publia un mémoire destiné à devenir célèbre, intitulé *Libre Défense des accusés*. Il se fit une réputation des plus brillantes par ses plaidoiries en faveur de clients célèbres, poursuivis : il défendit notamment le maréchal Ney, conjointement avec Pierre-Nicolas Berryer, en 1815, Savary, duc de Rovigo en 1819, Caulaincourt en 1820, la mémoire de Brune en 1821. En septembre 1830, il devait énumérer lui-même, dans un factum apologétique, ses titres à la reconnaissance des « patriotes » : « Pendant ces quinze années de lutte commune en faveur de la liberté, quel a été mon contingent ? Qu'ai-je fait autre chose que de défendre autrui, moi si indignement attaqué ? Avez-vous oublié les noms de mes clients ? — Nos généraux accusés ou proscrits, Ney, Brune, Gilly, Alix, Boyer, Rovigo ! et les trois Anglais, généreux sauveurs de La Valette ! et les victimes des troubles de Lyon en 1817 ! — et ces hommes politiques injustement accusés : Isambert, pour la liberté individuelle ; Bavoux, pour les droits du professorat ; de Pradt, en matière d'élection ; Mérilhou, dans l'affaire de la souscription nationale ; Montlosier, soutenu par moi dans toute sa querelle avec un parti qui, comme Protée, sait revêtir mille formes diverses, et parler les langages les plus opposés !... — et vous, gens de lettres, défenseurs de la presse, à qui je ne demandais pour récompense que votre amitié ! »<sup>5</sup> La presse ne se priva pas de répondre par des allusions malicieuses au taux des honoraires que pratiquait l'illustre avocat : rappelant que M. de Pradt ayant offert à Dupin 3 000 francs avec son amitié pour le prix d'un plaidoyer, l'avocat répliqua qu'il lui fallait le double.

DUPIN André :

Un de ses plus beaux succès fut la défense du *Journal des Débats*, traduit devant le tribunal correctionnel pour le célèbre article « Malheureuse France ! Malheureux roi ! » (1829). Il plaida également pour les gallicans contre les Jésuites et les ultramontains, ainsi que dans le procès du *Constitutionnel* (1825).

En 1817, Dupin avait rencontré le duc d'Orléans, futur Louis-Philippe I<sup>er</sup>, qu'il avait conseillé dans l'affaire dite du Théâtre-Français. En 1820, le duc d'Orléans l'appela dans son Conseil d'apanage. Ce fut le début d'une longue collaboration qui ne s'est jamais démentie puisque Dupin devint l'un des exécuteurs testamentaires du roi.

DUPIN André :Un député de centre gauche

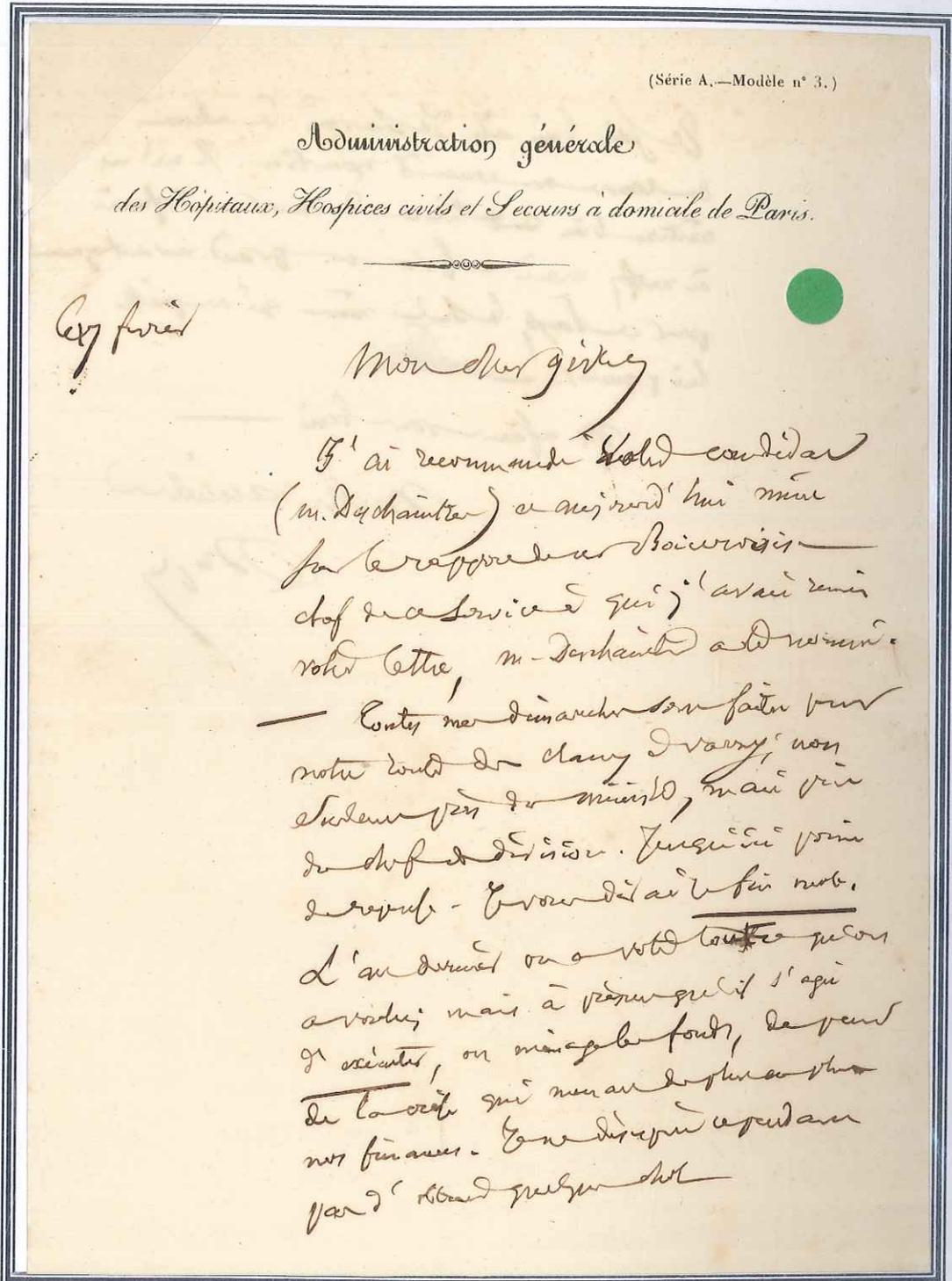
Le 25 février 1824, il s'était présenté sans succès à la députation dans le 1<sup>er</sup> arrondissement électoral de la Nièvre (Nevers)<sup>6</sup>. Il fut en revanche élu le 21 mai 1827 dans la 2<sup>e</sup> circonscription de la Sarthe (Mamers)<sup>7</sup>. Il fut également élu le 27 novembre de la même année dans deux arrondissements de la Nièvre : celui de Nevers<sup>8</sup> et celui de La Charité-sur-Loire<sup>9</sup>. Il opta pour le second et siégea au centre gauche.

**DUPIN André :**



Il prit souvent la parole pour combattre certaines dispositions des projets de lois ministériels. Son opposition ne fut cependant pas systématique : ainsi, dans la discussion sur la presse périodique, il se sépara de la plupart de ses collègues de la gauche en se montrant partisan d'imposer aux journaux des cautionnements élevés. En 1828, il se prononça contre la motion de Labbey de Pompières pour la mise en accusation du ministère Villèle. Mais, en mars 1830, il rapporta l'adresse des 221 qui renversa le ministère Polignac. La même année, il fut vice-président de la Chambre.

Réélu député le 23 juin 1830<sup>10</sup>, il déclara le 26 juillet dans son cabinet à plusieurs journalistes venus le consulter que, à son avis, les ordonnances de Saint-Cloud étaient illégales, mais il s'abstint de signer la protestation imprimée dans les journaux.



Le 29, il se rendit chez Jacques Laffitte et s'informa de la tournure des événements. Le 30, une commission de douze députés se rend chez Louis-Philippe au château de Neuilly, dont Louis Béard, André Dupin et Jean-Charles Persil, pour engager le duc d'Orléans à accepter la lieutenance générale du royaume et, le soir du même jour, dans le comité secret de la Chambre des députés, il opina pour que la question du gouvernement fût décidée sans désenparer, et obtint l'institution de la lieutenance générale. C'est sous la dictée de Louis-Philippe que Dupin écrivit, le 31 juillet, la célèbre proclamation qui se conclut par les mots : « La Charte sera désormais une vérité. » (V. Révolution de 1830).

Chef du tiers parti sous la monarchie de Juillet

DUPIN André :



La Commission municipale provisoire avait nommé Dupin commissaire provisoire au département de la Justice, mais, presque aussitôt, son nom fut effacé et remplacé par celui de Dupont de l'Eure.

En 1830, Louis-Philippe l'appela au Conseil avec voix délibérative en qualité de ministre d'État et le nomma procureur général près la Cour de cassation (23 août 1830). C'est grâce à lui que fut consacré le principe d'inamovibilité de la magistrature.

À la Chambre des députés, il fut le rapporteur de la charte de 1830. Durant la session de 1830-1831, il monta fréquemment à la tribune de la Chambre des députés où il opinait toujours dans le sens le plus conservateur. Selon le *Dictionnaire des parlementaires* : « Quand la discussion s'échauffait, Casimir Perier, qui avait voulu l'avoir dans son ministère, lui disait : « Parlez, parlez, Dupin ! » et M. Dupin apportait alors à la tribune son éloquence brutale, commune, mordante, pleine de boutades. »

Paris le 23 avril 1830

Mon cher procureur à auz

Je suis charmé que le comité de la  
de justice ait produit les bons et  
que nous en attendions : c'est un acte  
de justice qui tourne au profit de l'ordre ;  
mais il est possible que le bon qui est de  
différent, afin que la justice ne soit pas  
sans la différence entre l'ancien juge  
et le nouveau —

Je ne sais si c'est l'abbé B.  
le plus candidat au doctorat ; mais  
il n'aura pas mon appui, ni celui de  
nos amis. mon intention est de  
mon frère et d'appuyer en l'abbé  
Lergoux, qui, à l'époque, avait à cœur de  
faire le procès au évêque et qui me  
paraît être supérieur à tout égard —

Je suis charmé que vous n'ayez  
rien sur ces deux objets en un moment  
de vos nouvelles —

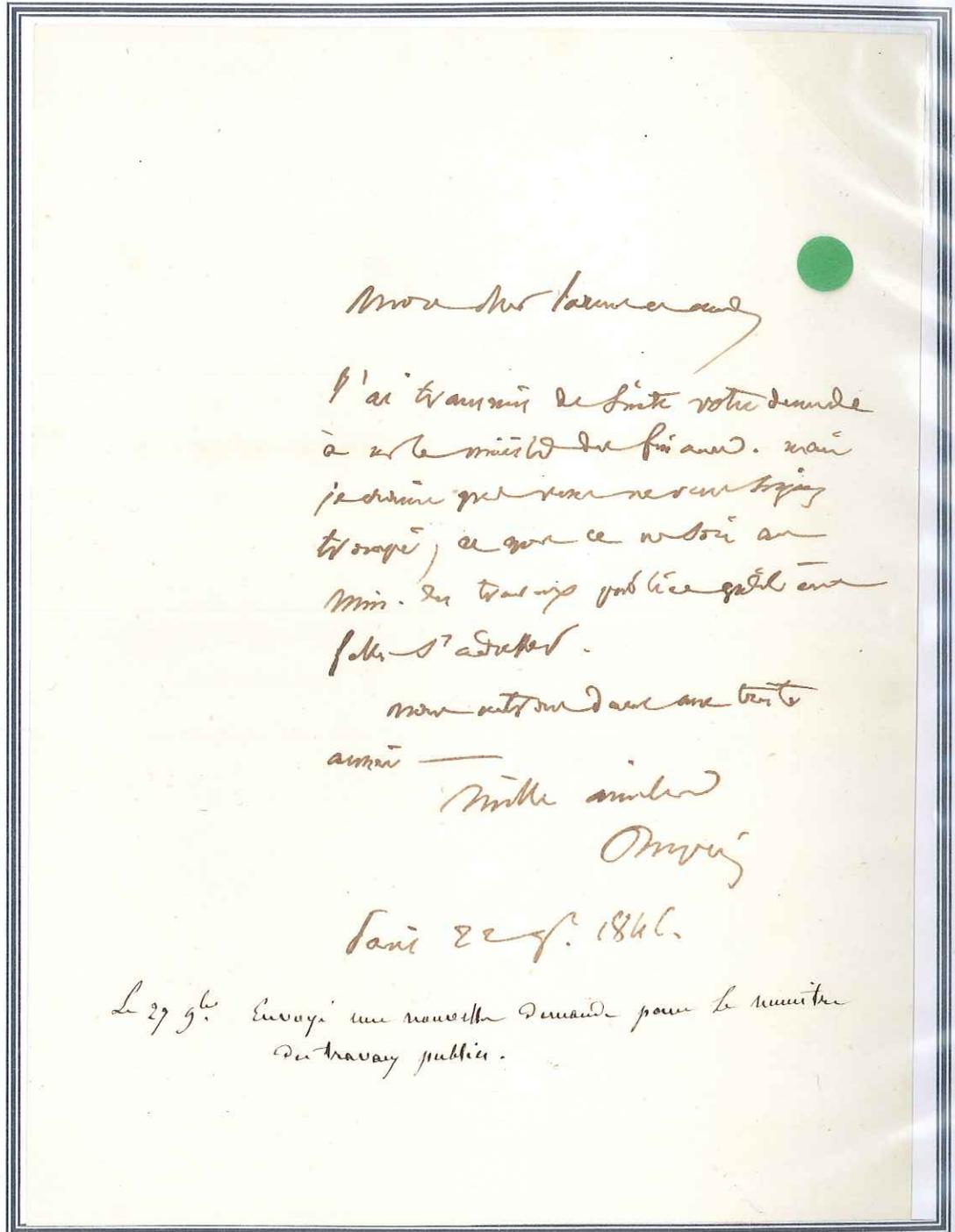
Tout de vous dévoué  
Dupin

. Il essaya, mais sans succès, de s'opposer à l'attribution de pouvoirs d'enquête à la commission chargée de porter l'accusation contre les ex-ministres de Charles X ; il appuya la nomination par le roi des maires et adjoints, le cens d'éligibilité et le rejet des adjonctions ; parla contre le droit illimité d'association ; contre les secours aux réfugiés ou condamnés politiques ; contre l'intervention en Pologne et contre la guerre de propagande<sup>11</sup>. Le 7 novembre 1830 il avait été élu, pour la seconde fois, vice-président de la Chambre. Il soutint, comme commissaire du gouvernement, au début de 1832, le projet de loi sur la liste civile et la dotation de la couronne et fut nommé, en 1839, chef du Conseil du domaine privé du roi Louis-Philippe

DUPIN André :



À l'été 1832, afin de combler le vide créé par le décès de Casimir Perier, Louis-Philippe, qui recherchait un bon orateur parlementaire pour reprendre la présidence du Conseil en changeant le moins possible une équipe ministérielle qui lui convenait, fit des ouvertures à Dupin. « Depuis longtemps, ironise Alexandre Dumas, M. Dupin était à la tête des affaires contentieuses de M. le duc d'Orléans, et comme le roi ne voyait dans l'administration de la France qu'une grande affaire contentieuse à conduire, il espérait que M. Dupin lui gagnerait ses procès avec les rois ses voisins comme il lui avait gagné ses procès avec les propriétaires ses voisins. »<sup>12</sup> Pendant la deuxième quinzaine du mois de juin, Dupin négocia avec Louis-Philippe,



subordonnant son accord à deux conditions : l'éviction des deux favoris du roi, Montalivet et Sébastiani, et le maintien des dispositions adoptées du temps de Perier, notamment la possibilité pour le président du Conseil de présider des conseils de cabinet en dehors de la présence du monarque. Souvent, le ton montait, comme lorsque Dupin revendiquait la conduite de la diplomatie que Louis-Philippe voulait se réserver : « Je ne suis pas bon pour parler à Milord Granville ? », grinçait l'avocat tandis que Louis-Philippe, rouge de colère, le saisissait par son habit et le jetait dehors comme un domestique en criant : « Sortez, vous entendez Dupin, sortez ! Je ne souffrirai jamais qu'on me manque, et surtout chez moi. »<sup>13</sup> En définitive, les deux hommes se séparèrent sur un constat d'impossibilité de s'accorder : « – Tenez, Sire, dit Dupin, je vois bien que nous ne pourrons jamais nous entendre. – Je le voyais comme vous, Monsieur, répondit le roi, seulement je n'osais pas vous le dire. »<sup>14</sup> Dupin ne parvint pas à obtenir malgré une négociation avancée avec le roi qui l'appelait déjà "mon cher garde-des-sceaux" le portefeuille de la Justice en 1839 : il était, dit Guy Antonetti, « l'homme qui refus[ait] toujours les ministères, sous prétexte qu'il [était] plus utile ailleurs, mais qui [était] dévoré de l'envie d'être ministre et qui s'aigri[ssai]t de ce qu'on ne le suppli[ât] pas assez d'accepter un portefeuille ! »

DUPIN André :

La nomination de Dupin comme procureur général l'avait contraint à solliciter le renouvellement de son mandat, qu'il obtint le 21 octobre 1830<sup>16</sup>. Il fut constamment réélu par le 3<sup>e</sup> collège de la Nièvre jusqu'en 1848 : le 5 juillet 1831<sup>17</sup>, le 21 juin 1834<sup>18</sup>, le 4 novembre 1837<sup>19</sup>, le 2 mars 1839<sup>20</sup>, le 9 juillet 1842<sup>21</sup> et le 1<sup>er</sup> août 1846<sup>22</sup>.

Le 21 novembre 1832, il devint président de la Chambre des députés. Il devait être réélu huit fois consécutives jusqu'au 26 mars 1839. Il est resté légendaire, comme président, par son penchant marqué au sarcasme et aux réparties mordantes qu'il ne pouvait contenir et qui lui attirèrent de nombreuses inimitiés. Il ne cessa d'ailleurs de se mêler personnellement aux débats parlementaires. Foncièrement anticlérical, il descendit du fauteuil lors de la discussion du projet de loi sur les conseils généraux pour appuyer un amendement interdisant aux prêtres d'en faire partie<sup>23</sup>. Dans la session de 1833, il demanda, à l'occasion de la discussion du budget de la justice, que le traitement des procureurs généraux fût augmenté<sup>24</sup>. Le 5 décembre 1834, à l'occasion de la crise ministérielle, il prononça un discours qui eut un certain retentissement.

Mon cher gendre

de m'insérer dans l'ins. Gal. de pub. que  
m'a été hier : enfin j'ai reçu la pièce  
concernant le collyre de Varré et j'ai  
mis en camp de suite.

L'intérêt que nous portons à ce  
établissement est une amitié nous qui nous avons  
pour son succès, des vœux nous engage à  
l'avance de quelques bruits capotés de lui  
même, ce qui nous avertit dans cette intention, que  
l'un d'une femme de ménage qui l'adopte.  
Alors de nature à en quitter le vœux,  
ce qui nous hérite, de charité rivés s'y  
servir dans ce sens. Dites leur franchement  
de votre regret de tout, et j'aurais en

DUPIN André :



En 1835, il prit la parole sur les lois de septembre. En 1836 et 1837, il appuya le maintien des lois répressives de l'usure, défendit les députés fonctionnaires du reproche de servilité, blâma les ministres d'avoir arrêté le cours de la justice dans la tentative manquée de soulèvement de Strasbourg du prince Louis-Napoléon Bonaparte et combattit la loi de disjonction.

Monsieur Girzy  
 Le profil d'une enveloppe  
 que j'envoie à Fr. et  
 pour gliser dedans un  
 petit mot d'amitié et mes  
 souhaits du jour de l'an -  
 Ne s'efface le porteur bien -  
 Souviens de tout  
 Dupin  
 le jour

Je me souviens les motifs qui  
 ont empêché d'opposer  
 l'évidence à l'indécision sur cette  
 grave question. On a vu pourtant  
 par la suite le motif rigoureux de la controverse.  
 Mais les hommes n'ont pas de  
 raison, mais de plaisir, et de plaisir  
 sans travail - Il attend  
 l'histoire contemporaine -  
 L'œuvre de l'homme n'est  
 que l'œuvre de son esprit  
 Dupin

. En 1839, il déclara, dans la commission de l'adresse, le ministère Molé « insuffisant » pour couvrir la royauté et réclama la liberté des deux Bosphores, le détroit des Dardanelles et l'isthme de Suez. En 1840, il exprima l'opinion que l'occupation de l'Algérie devait être restreinte et vota contre la conversion des rentes. Dans la même session, pressé par la famille royale de soutenir à la Chambre la demande de dotation pour le duc de Nemours, il se déroba habilement. En 1841, il fit d'importants discours sur la propriété littéraire, le recrutement de l'armée, la loi de finances. En 1842, il rapporta le projet de loi sur l'organisation de la régence. Partisan décidé du remplacement militaire, il en soutint l'utilité contre l'opposition de gauche (1844) et s'opposa à la proposition Rémusat relative aux députés exerçant des fonctions salariées (1845), ainsi qu'à la proposition Duvergier de Hauranne relative à l'abolition du scrutin secret (1845).

DUPIN André :



En 1846, il fit partie de la commission chargée d'examiner les questions que soulevait la concentration, dans les mains d'une seule compagnie, du bassin houiller de la Loire. Dans ces diverses sessions, Dupin se mêla souvent, en outre, à la discussion du projet d'adresse. Tout en se déclarant absolument favorable au gouvernement, il ne manquait pas de poursuivre les ministres de ses sarcasmes.

Paris ce 10 / 10 1851

Monsieur Guizot

Beaucoup d'années avec moi-même  
vous qu'on vous, ce amitié  
que amitié.

Comme d'habitude tout mon cœur

Dupin

Madame votre belle sœur s'est donné la peine  
de venir hier me voir une seconde fois,  
Monsieur, et j'ai eu le regret de ne pas  
l'avoir vue. J'étais dans mon lit que  
je n'ai pas quitté depuis vendredi. De grâce  
donnez moi son adresse, afin que je puisse  
aller la chercher à mon tour aussitôt que  
je pourrai sortir, et veuillez m'attendre  
lui exprimer tout mon plaisir.

Je n'ai plus de billets pour hommes,  
et je vous demande si vous pouvez  
m'en envoyer; ou s'il faut déléguer aux  
Messieurs de billets de Dames. La chose  
importante est de ne pas renvoyer les  
offrandes.

agréz, Monsieur, mes plus respectueux  
compliments.  
10. mai.

M. Dupin

Il fut également conseiller général de la Seine (1832) et membre du conseil des hospices de Paris. Il fut élu à l'Académie française, au fauteuil numéro 35, le 21 juin 1832 grâce à sa défense du *Constitutionnel* dont plusieurs rédacteurs étaient académiciens, et à l'Académie des sciences morales et politiques (en octobre 1832). Sa rusticité était célèbre. On raconte qu'il se présentait au Palais-Royal ou aux Tuileries en souliers à clous [réf. nécessaire].

Il accompagna la duchesse d'Orléans et ses enfants à la Chambre le 24 février 1848 pour proposer que le jeune comte de Paris monte sur le trône, la duchesse d'Orléans assumant la Régence. Dès le lendemain, sur ordre de Crémieux devenu ministre de la justice dans le gouvernement provisoire Dupin, comme procureur général près la Cour de cassation, demanda dans un réquisitoire que la justice soit désormais rendue « au nom du peuple français ».

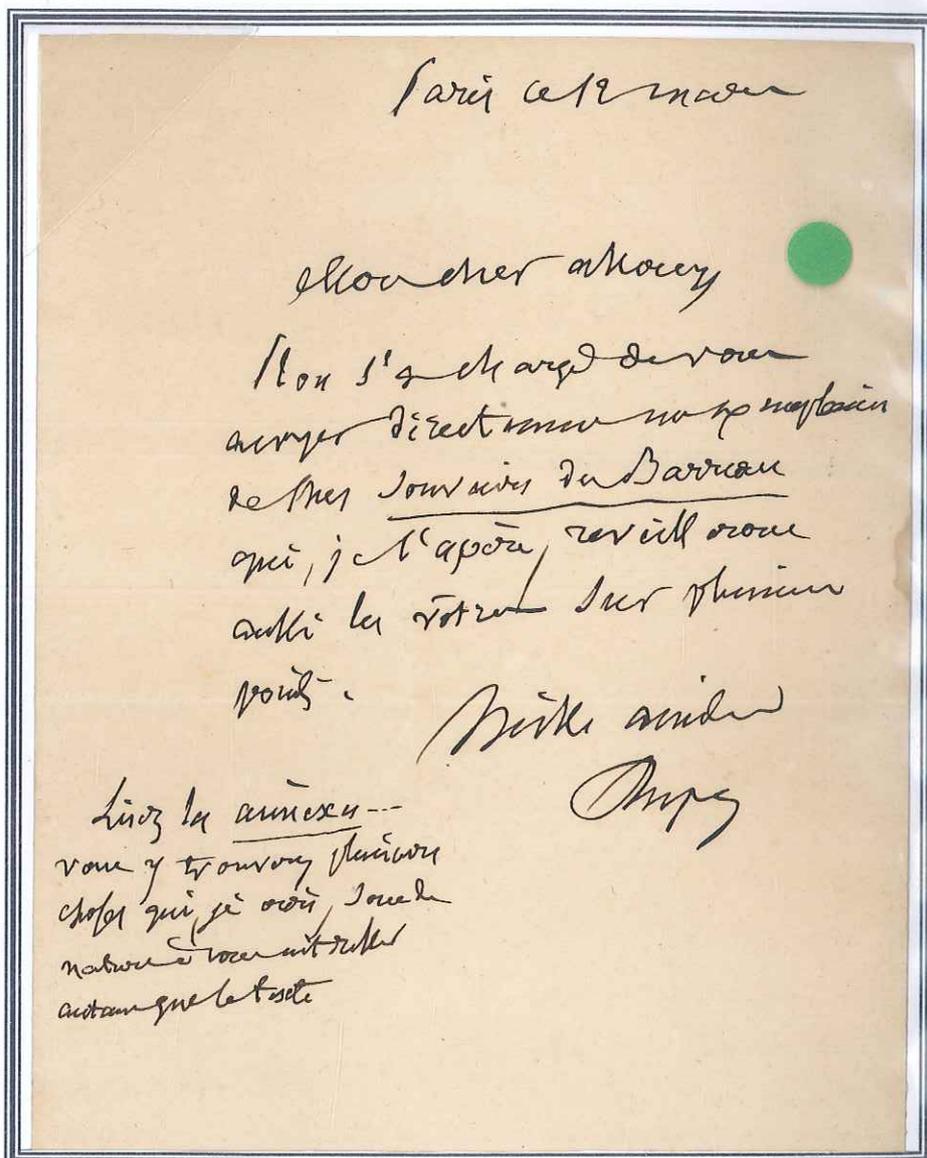
DUPIN André :

## Sous la Deuxième République et le Second Empire



Cette demi-adhésion suffit au gouvernement provisoire qui maintint Dupin en fonctions en le dispensant de serment. Il put même conserver ses fonctions au sein du conseil privé de la famille d'Orléans.

Élu député de la Nièvre à l'Assemblée constituante le 28 avril 1848<sup>25</sup>, il siégea à droite et s'associa aux votes des conservateurs : pour le rétablissement du cautionnement, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'amendement Grévy, contre la réduction de l'impôt du sel, contre le projet de rétablissement du divorce, pour la proposition Rateau, pour l'interdiction des clubs, etc. Président de la commission du règlement et du comité de législation, membre de la commission de constitution, il s'opposa à la reconnaissance du « droit au travail » (amendement Pyat) et fut de ceux qui poussèrent à la dissolution des ateliers nationaux.

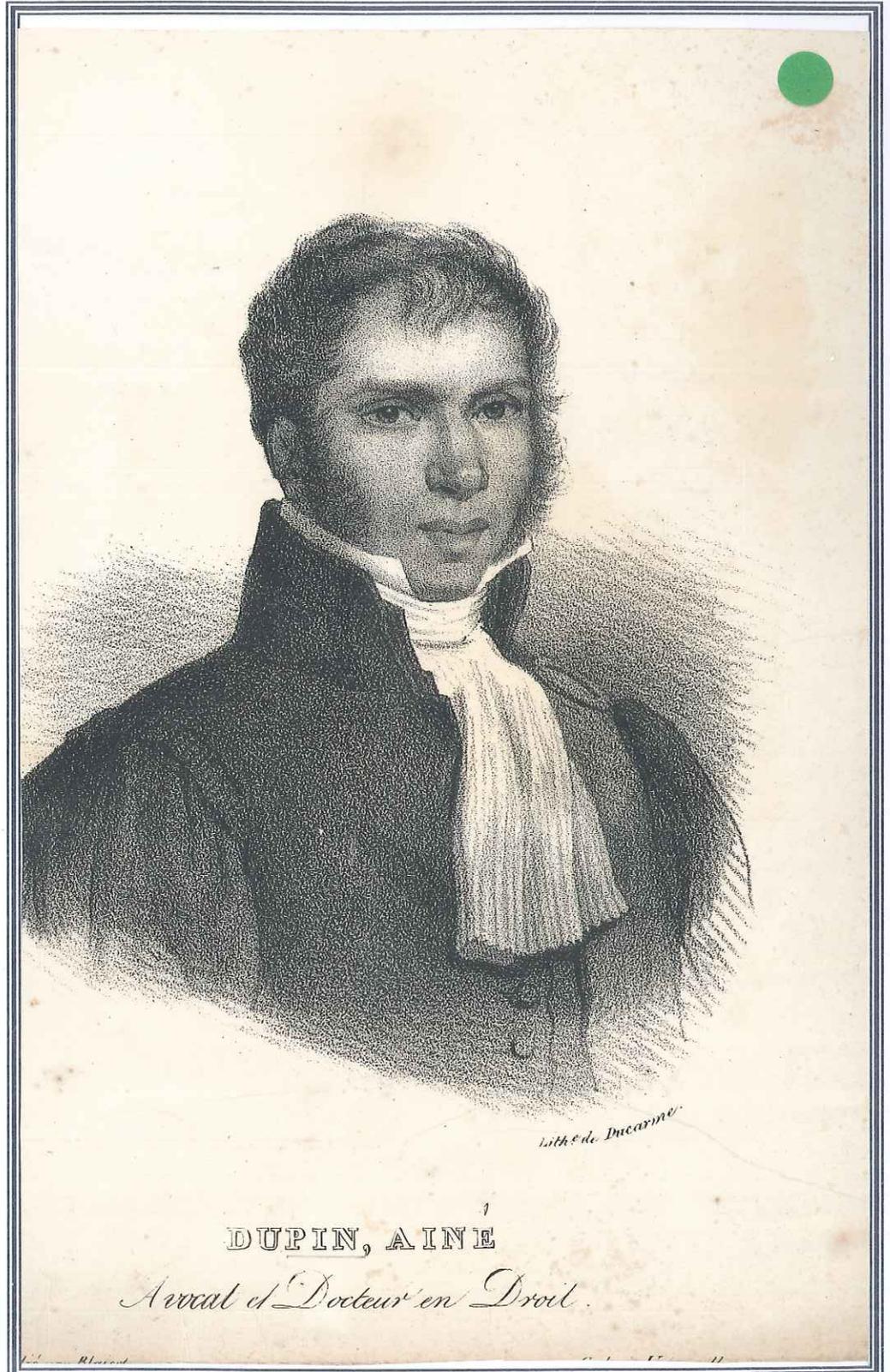


Il fut élu représentant à l'Assemblée législative par le département de la Nièvre le 13 mai 1849<sup>26</sup> et en devint le président du 1<sup>er</sup> juin 1849, grâce aux suffrages des monarchistes. Il fut confirmé dans ces fonctions jusqu'en 1851. Il y montra le même esprit caustique, qui s'exerça souvent au détriment des députés de la Montagne.

Le coup d'État du 2 décembre 1851 mit un terme à son mandat, mais il demeura procureur général près la Cour de cassation. Son attitude à l'occasion de cette journée fut sévèrement critiquée par les républicains<sup>27</sup> Après avoir refusé de protester publiquement contre l'acte de Louis-Napoléon Bonaparte, et même de signer le procès-verbal de la dernière séance tenue par l'assemblée dissoute, il montra les gendarmes à ses collègues en disant : « Nous avons le droit, c'est évident, mais ces messieurs ont la force ; partons. »<sup>5</sup>

DUPIN André :

Il démissionna néanmoins de ses fonctions à la Cour de cassation le 22 janvier 1852 à la suite des décrets confisquant les biens de la famille d'Orléans, qu'il qualifia de « premier vol de l'Aigle ». Il se retira pendant six ans dans son château de Raffigny, à Gâcogne, dans le Morvan et s'occupa principalement d'agriculture, sujet qui lui était déjà très cher, ainsi que de la publication de ses *Mémoires* (1855-1861, 4 vol.). En souvenir de son épouse, il fit édifier sur la colline du Banquet, située sur la commune de Mhère en face de son château, une chapelle dédiée à Notre Dame du Morvan. En 1857, il accepta toutefois de reprendre son poste à la Cour de cassation, sur les instances de Napoléon III, faisant valoir qu'il avait « toujours appartenu à la France et jamais aux partis », et fut également nommé sénateur du Second Empire le 27 novembre 1857. Dans ces fonctions, il fit encore preuve d'activité et de talent. En juin 1863, il prononça un discours très remarqué sur le luxe et, en 1865, un autre sur la prostitution<sup>28</sup>. Dans les questions religieuses, il défendit constamment les opinions gallicanes contre l'esprit ultramontain.



DUPIN André :



Chevalier de la Légion d'honneur le 7 septembre 1830, il fut promu officier le 30 septembre 1832, commandeur le 29 mars 1833 et grand-officier le 30 avril 1834.

Son buste en marbre par Eugène-André Oudiné se trouve au musée de Clamecy.

Tous les trois ans, l'Académie des sciences morales et politiques décerne le Prix Dupin Aîné, qui récompense un ouvrage juridique.



Mon cher homme  
 Demain à 10<sup>h</sup>. Je serai tout  
 à vous  
 Dupin  
 Le 3 février

DUPIN André :

*Président de la Chambre  
des Députés*

A Monsieur,

Monsieur GRIMONPRÉ, Trésorier du Bureau de  
Bienfaisance du XII<sup>e</sup> Arrondissement.

Impasse des Feuillantines, n<sup>o</sup> 1.

A PARIS.

Paris, ce 29 février 1848

*M*

Vous pouvez faire toucher chez moi la  
somme de Cinquante Francs  
pour être versée dans la Caisse du Bureau de  
Bienfaisance du XII<sup>e</sup> Arrondissement.

On pourra se présenter chez moi, entre  
10 et 11 heures — du matin —  
pour effectuer cette recette.

*Je vous prie grand  
nombre de bon soir  
et de vous  
à Paris en ayant  
mon portefeuille par  
le XII<sup>e</sup> arrondissement  
Boue*

*à l'hôtel de la  
1848*

Ne pas Affranchir.

*André Dupin*

DUPIN André :



DUPIN AINÉ.

Gravé par Pagnette

Lévesque del.

DUPIN André :



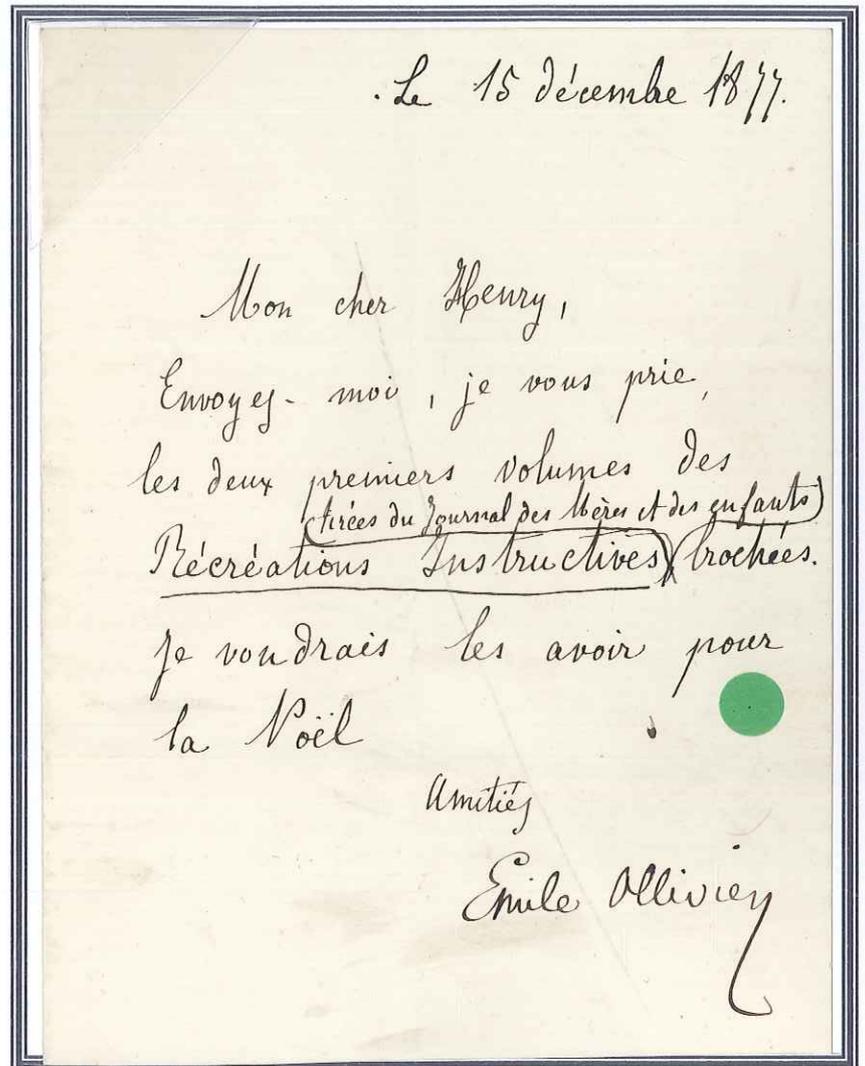
DUPIN DER ÄLTERE.

Bonjour et bon au,  
mon cher Flin ou, pour  
vous et les votres

Dupin

OLIVIER Emile :

**Émile Ollivier**, né le 2 juillet 1825 à Marseille (Bouches-du-Rhône) et mort à Saint-Gervais-les-Bains (Haute-Savoie) le 20 août 1913 (à 88 ans), est un homme politique français.



Émile Ollivier, fils de Démosthène Ollivier, député républicain des Bouches-du-Rhône, orphelin de mère à huit ans, étudia le droit et devint avocat à Paris. Mais avec l'établissement de la Deuxième République, le ministre de l'intérieur Ledru-Rollin, ami de son père, le nomma le 27 février 1848 commissaire du gouvernement provisoire de la République dans les départements des Bouches-du-Rhône et du Var, alors qu'il n'était âgé que de 22 ans. Il fut muté en Haute-Marne en juillet 1848 sous Cavaignac, puis révoqué en janvier 1849 après la victoire de Louis-Napoléon Bonaparte aux élections présidentielles.

Il redevint alors avocat, commençant véritablement sa carrière et se faisant remarquer par ses talents d'orateur, qui lui apportent rapidement l'aisance matérielle.

### Député républicain sous le Second Empire

Le 22 octobre 1857 à Florence, il épouse la fille aînée de Franz Liszt et de Marie d'Agoult, Blandine<sup>1</sup>. En 1860, il achète le château de la Moutte<sup>2</sup> à Saint-Tropez, sur la façade il fait graver sa devise : *Certa viriler sustine patienter*<sup>3</sup>. Il sera inhumé, selon ses vœux dans la propriété.

En 1857, il fut élu député de la Seine grâce au désistement du républicain Garnier-Pagès, et dut accepter de prêter serment à l'Empire, afin de pouvoir siéger au Corps législatif. Il s'affirma d'emblée comme le principal orateur de la petite opposition dite « des Cinq » (républicains) et s'attacha à faire évoluer le régime vers le parlementarisme, encouragé par le duc de Morny, président du Corps législatif. Il ne cessa de réclamer des réformes mais, loin de se cantonner dans une opposition systématique, il n'hésita pas à approuver et à encourager le gouvernement lorsque celui-ci lui parut aller dans la direction qu'il jugeait la bonne.

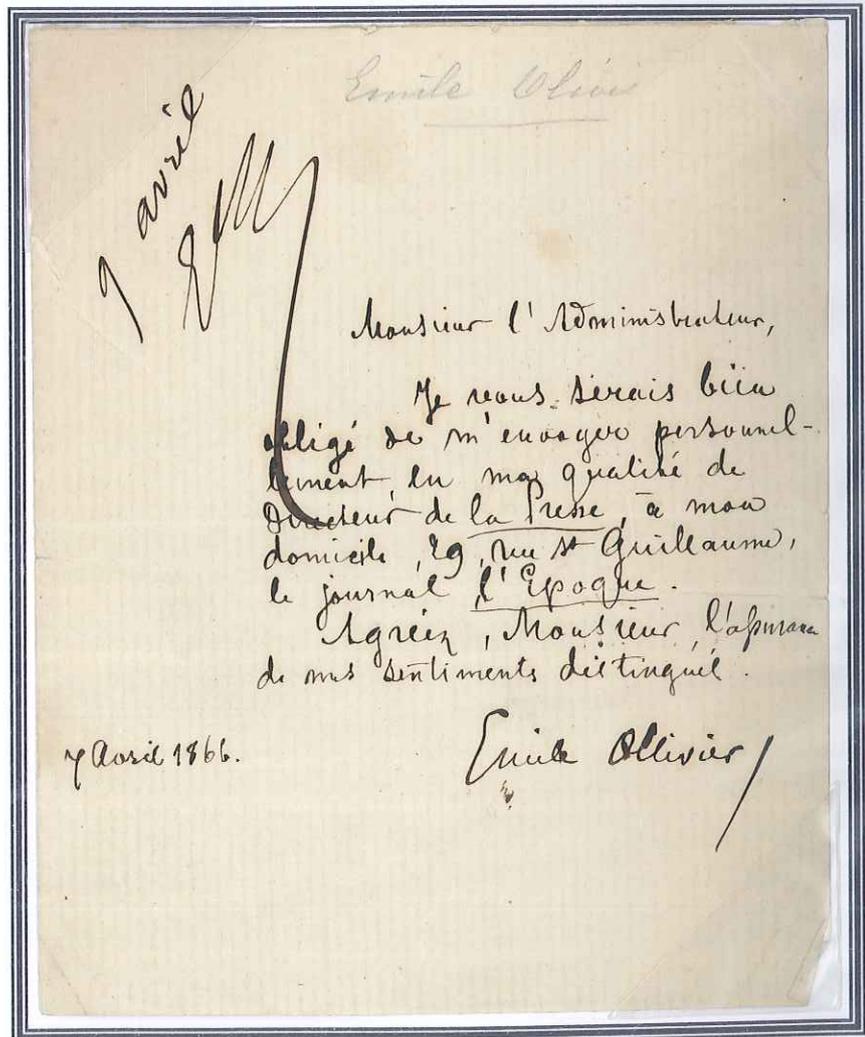
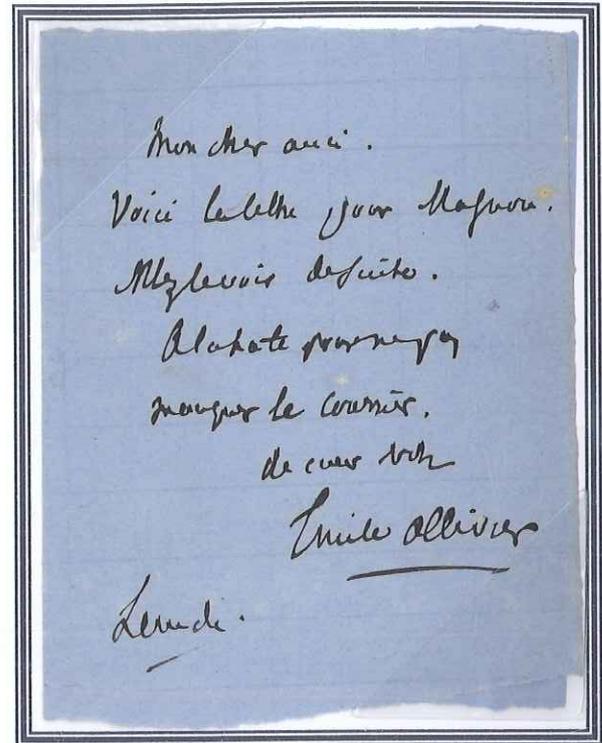
OLIVIER Emile :



Réélu en 1863 avec la vague républicaine, il accepta d'être le rapporteur de la loi du 25 mai 1864, qui abolit le délit de coalition créé par la loi Le Chapelier de 1791 et instaure le droit de grève. Puis, en 1865, il rencontra l'Empereur, reconnaissant ainsi la dynastie des Bonaparte et se faisant rejeter par ses amis républicains. Il refusa néanmoins le portefeuille de l'Instruction publique et la fonction d'orateur du Gouvernement que lui offrirent Morny en 1865 puis Walewski en 1867. Il souhaitait en effet entrer au Gouvernement non pas seul, comme une vaine caution, mais à la faveur d'un mouvement qui marquerait le triomphe de ses idées libérales.

Le 23 septembre 1869, il épousa Marie-Thérèse Gravier, jeune fille de dix-neuf ans dont il avait fait la connaissance à Vittel. De cette union naquirent trois enfants.

Aux élections de 1869, il fut battu dans la Seine mais élu dans le Var et, arbitre de la situation grâce à la position charnière acquise par son Tiers Parti, fut, après quelques tergiversations, chargé par Napoléon III, le 27 décembre 1869, de lui « désigner les personnes pouvant former autour de lui un cabinet homogène représentant fidèlement la majorité du Corps législatif ». C'était la reconnaissance du principe parlementaire. Ollivier constitua alors un gouvernement d'hommes nouveaux en associant bonapartistes libéraux (centre droit) et orléanistes ralliés à l'Empire libéral (centre gauche), mais en excluant les bonapartistes autoritaires (droite). Il prit lui-même le ministère de la Justice et des Cultes, le premier dans l'ordre protocolaire et apparut comme le véritable chef du ministère, mais sans se voir attribuer le titre de vice-président du Conseil que lui contestaient les ministres du centre gauche, Daru et Buffet.



**OLIVIER Emile :**



Ceux-ci démissionnèrent d'ailleurs dès avril 1870, contraignant Émile Ollivier à se rapprocher des bonapartistes autoritaires.

Son gouvernement ne dura que six mois mais accomplit une œuvre importante, malheureusement interrompue par la guerre. Cherchant à concilier ordre et liberté, il engagea une révision constitutionnelle d'ensemble pour mettre sur pied un système semi-parlementaire (constitution du 21 mai 1870). Il abandonna les procédés de la candidature officielle, renvoya Haussmann et quelques autres préfets autoritaires, amnistia Ledru-Rollin exilé depuis 1849, fit appliquer avec modération la législation sur la presse. Parallèlement, il fit preuve de fermeté avec l'aide de son ministre Eugène Chevandier de Valdrome face aux manifestations dues à l'affaire Victor Noir, en emprisonnant Henri Rochefort après avoir obtenu la levée de son immunité parlementaire, en envoyant la troupe contre les grévistes du Creusot, en faisant arrêter les principaux dirigeants de la section française de l'Internationale des travailleurs. Le succès du plébiscite du 8 mai 1870 consacra le succès de cette politique mais, paradoxalement, renforça les bonapartistes autoritaires qui contestèrent de plus fort le gouvernement. Ollivier était persuadé d'avoir la situation en main alors que, lâché par les républicains et contesté par les bonapartistes autoritaires, il était de plus en plus isolé et ne se maintenait plus que grâce à la faveur de Napoléon III.

Mon cher ami  
 Mes meilleurs remerciements pour  
 vos bons offices - Recevez les vôtres pour vous  
 et les vôtres.  
 J'ai vu le manuscrit signé  
 sur l'imp. de Wagnier  
 Bien affectueusement  
 Emile Ollivier

18 mai 96

LA MOUTTE  
 PAR SAINT-TROPEZ  
 VAR

Mon cher abbe, je fais avec  
 plaisir votre œuvre, mais elle  
 est par Garance.  
 Bien affectueusement  
 Emile Ollivier

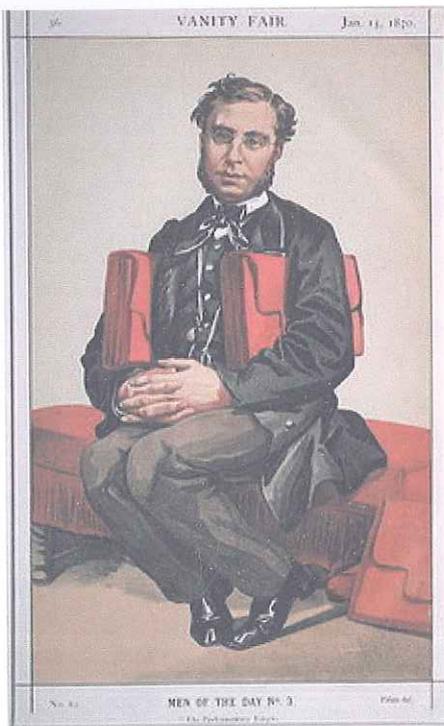
OLIVIER Emile :



Préost et je serai enchanté si je puis  
contribuer à son entrée à l'Académie  
Croyez moi bien affectueusement  
à vous

Emile Olivier

Bien que personnellement favorable à la paix, il se laissa dépasser par Gramont et par les partisans de la guerre. Suite à la dépêche d'Ems (13 juillet), et sous la pression populaire, il annonça le 15 juillet 1870 devant le Corps législatif la déclaration de guerre à la Prusse, disant maladroitement accepter la guerre « d'un cœur léger », et l'officialisa le 19 juillet 1870. Les premiers revers fournirent à la Chambre l'occasion de le renverser, à une écrasante majorité, le 9 août 1870.



Cher monsieur

Je ne puis donner un  
libre accès - parce que  
je veux mettre de l'avance pour  
deux ou trois articles

Je vous propose: La Vérité  
sur l'affaire de l'Empereur

Mien cordialement

Emile Olivier

Mardi 10.

OLIVIER Emile :

chaudement applaudir, comme  
nous applaudissons, du reste,  
à tout ce que dit le journal  
que vous conduisez avec tant  
de mesure et de clairvoyance.

Progez, Monsieur, à mes  
sentiments de haute considération  
M H Olivier

Exilé en Italie jusqu'en 1873, battu dans le Var aux élections de 1876 et de 1877, il consacra le reste de sa vie à se justifier, notamment dans les dix-sept volumes de son *Empire libéral*.

Émile Ollivier, appuyé par Adolphe Thiers, avait été élu à l'Académie française le 7 avril 1870, alors qu'il dirigeait le Gouvernement, au fauteuil numéro 7, celui de Lamartine. Par cette élection, l'Académie voulait signifier la fin de son hostilité à l'Empire. En 1906, il devint le doyen de l'Académie.

Ma chère Madame,

Me voici arrivé, et tout à  
votre disposition. Seulement  
j'irai chez vous si vous  
voulez m'indiquer une  
heure demain, après ~~trois~~ heures

Salutations bien  
cordiales et bien empressees

Emile Ollivier.

OLIVIER Emile :



Cher poète.

31<sup>th</sup> 1901.

Merci pour votre affectueux  
sympathie. Me voilà  
heureusement sain et sauf  
au travail, heureux

de voir être quelque  
chose avec de bons  
comme vous.

Merci cordialement à vous  
Emile Olivier

qu'il y aura bien des espérances.  
Si je puis me procurer des  
renseignements précis sur  
vous, communiquerai si le temps  
me manque pour les mettre en  
œuvre.

Je vous lis avec attention et  
je vous félicite de l'intelligence  
remarquable avec laquelle votre  
journal est conduit.

Croyez à mes sentiments  
les plus sincères  
Cordialement

Emile Olivier

OLIVIER Emile :

St Tropez  
17 février 89.

Monsieur.

Vostra lettre me parvient à St  
tropez. Je ne serai rentré à  
Paris qu'au commencement d'avril.  
Alors je vous enverrai avec  
empressement, si vous le désirez.

Compliments empressez  
Emile Olivier

Mon cher confrère,

Je vous remercie bien cordialement  
de votre aimable attention.

Compliments empressez.

St Tropez, 9  
février 1891. Emile Olivier

OLIVIER Emile :

Cher monsieur,  
 Tout est bien. Je croy donc  
 inutile de vous renvoyer  
 l'épave. Vous pouvez  
 être. Bien cordialement,  
 Emile Olivier

Cucchi Sol

Cher monsieur.

Notre observation est juste.  
 Il me semble qu'il  
 suffirait de dire :  
Un cas de longévité  
en 1866. Si cela  
 ne vous paraissait pas  
 suffisamment clair, vous  
 pourriez ajouter : Un  
 cas de longévité diplomatique  
 en 1866.

Bien cordialement  
 Emile Olivier

OLIVIER Emile :



Paris 91.

Cher Eugène.

J'ai reçu les épreuves. Elles sont  
très bien, se y a quelques fautes  
typographiques sans importance  
que je t'indiquerai avant de donner  
à tirer. Je ne vous renvoie à  
peu être quelques feuilles ou de  
des additions le jour; ce qui  
ne gênerait pas ma lecture

Bien cordialement  
votre

Emile Olivier

La Motte  
11 Janvier 1848.

Cher Eugène et amie.

Prenez note qu'après le 1<sup>er</sup> mai  
je pourrai vous donner trois articles  
dans la liquidation de l'adama  
en Europe et la France; si  
cela cube dans vos publications.

Mes bons vœux pour vous et madame.  
Nous sommes ici depuis huit jours sans soleil,  
sous une pluie continue. Dieu ne vous  
console de tristesses indignes de la terre  
présente. Que ce pays est facile à  
gouverner, même mal. Tous  
les gouvernements qui se font suicide par  
lui-même est indéfectible et de tous  
qui respire le plus à cette maladie royale  
ou pourrait les propriétaires de ce  
et personne ne renne. Dieu bénira le  
souffle qui secouera tous ces morts?

Bien affectueux

Emile Olivier

OLIVIER Emile :



St Tropez  
27 mars 89.

Monsieur

Voici les quelques lignes que vous  
desirez. Et côté de toutes les belles  
pièces d'or que vous étalez à mes  
yeux, c'est une petite monnaie  
de cuivre. mais elle passera  
dans le nombre.

Salutations Cordiales  
Emile Olivier

25 Janvier 1867 (7)

Emile Olivier

Mon cher Buelt.

J'essai à vous parler  
demain à onze heures

mon

Emile Olivier

Buelt

OLIVIER Emile :



EMILE OLIVIER  
1825 - 1913  
Homme politique

Mon cher Fringard.

Ayez l'obligeance de  
m'envoyer le texte précis  
de l'article relatif à Madame  
Maury et aux parents de celle  
Maury.

Amicalement,

Emile Olivier

Ma chère Madame,

Incroyable dit-t-on ? que vous êtes furieuse  
contre moi. Et pour quoi si vous prie ?  
Parce que je suis un malheureux hôte aux  
bêtes et obligé de livrer aux importuns,  
aux politiques, aux gens d'affaires, mes  
trouvailles que je serai si heureux de ne donner  
qu'à des amis tels que vous. N'importe !  
Je suis magnanime et je vous pardonne.  
Après l'adresse j'irai vous le dire moi  
même, un Jeudi.

Tout à vous et aux vôtres.

Emile Olivier.

De f. B.

OLIVIER Emile :



Veuillez donc agréer mes très sincères remerciements, et croire aux meilleurs sentiments de

Votre très humble serviteur

Olivier  
 sur papier.

de me remercier.

Je ne fais rien à cause de la mauvaise bête  
 Je pourrai aller chez vous - j'espère, mais  
 si vous voyez que ma présence gène vous  
 dans un coin de la chambre, si j'ai vu un moment  
 de la semaine, dans un moment de répit.  
 Venez pour l'anniversaire.

J'ai écrit à Grandin.

Votre vote. {

Amely, mon père et de  
 Daniel qui est à mon service.

→ Sait-on quand on vous révoquera?  
 — Rien de nouveau depuis  
 longtemps.

Chanteloup Manche

18 Mai 1900.

Mon cher Monsieur Villard.

Il y a dans la vie des situations difficiles, dont on ne peut se tenir sans y laisser des plumes. Telle est la mienne, j'ai été indiscret, vous avez été la bonté même, et encore bien que "la reconnaissance ne soit point éternelle" comme dit un prince de la finance de mes amis, je n'ai nulle excuse valable de ma conduite à invoquer. Je ne puis que me rendre à Merci, avec une contrition parfaite, si il en est temps encore, ce qui est bien douteux.

Vous expliquer comment j'ai été drossé par le courant de la vie à Nice, où la vie est dévorante, et où on n'a jamais le temps de rien, à Paris où j'ai passé trois jours et rebondi en Basse Normandie. Cette terre rétrograde où les affaires négligées trois mois sont en desarray, je ne pourrais le dire. Ce que je puis assurer c'est qu'à chaque aurore votre nom en lettres de feu déchirait ma conscience broulée, et que je finissais par me dire - tout vaut mieux que de me représenter devant vous et devant Madame Villard, toujours si parfaitement bienveillants pour moi. Voilà mon procès plaide. Je me soumetts

Lundi 25 Septembre 1901

Cher Monsieur

Nous serons doublement enchantés de vous recevoir  
vous et Madame.

Choisissez le jour qui vous conviendra. un jour  
de beau temps. Il suffit que vous nous préveniez par un  
télégramme envoyé par expès la veille au soir. On  
viendra vous prendre à la gare à 11 heures et  
vous pourriez repartir à la rigueur à 4.32. mais  
comme cela serait fatigant. nous espérons que vous  
voudrez bien accepter pour la nuit notre modeste

Marquise, 1 Mai.

entôt et bien cordialement.

Emile Ollivier

Cher Monsieur,

Nous serons à Paris à la fin  
de la semaine. Voulez-vous  
être tout à fait aimable en  
venant déjeuner dimanche à  
midi. rue Desbordes Valmore ?

Marie Thérèse Ollivier.

**SIMON Jules :**

**François-Jules Suisse dit Jules Simon** est un philosophe et homme d'État français, né le 27 décembre 1814 à Lorient (Morbihan) et mort le 8 juin 1896 à Paris 8<sup>e</sup>.

Jules Simon était le fils d'Alexandre Simon-Suisse, marchand de draps originaire de Loudrefing (Moselle), d'abord établi à Lorient, puis à Saint-Jean-Brévelay (1818) et enfin à Uzel. Il fit de bonnes études aux collèges de Lorient et de Vannes et fut répétiteur au lycée de Rennes. Il commença de bonne heure à collaborer à la Revue de Bretagne. Il entra à l'École normale supérieure en 1833 et devint professeur de philosophie à Caen (1836) puis à Versailles (1837). Agrégé puis Docteur en philosophie, il suppléa Victor Cousin dans sa chaire à la Sorbonne, où il fit un cours, très suivi, sur les philosophes grecs, notamment Platon et Aristote.

Cabinet

Paris, le \_\_\_\_\_ 18\_\_

DU MINISTRE

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Mon cher collègue,  
 Connaissez-vous M. Allard,  
 missionnaire, r. de Navarins 19,  
 qui me demande une place d'au-  
 mônier sous vos auspices.

amitié

Jules Simon



L. Galt sc

Ruffe

Galt del

REVUE ILLUSTRÉE.

Ruffe sc.

JULES SIMON

SIMON Jules :

Il collabora à la *Revue des Deux Mondes*, contribua à la fondation de la *Liberté de penser* (1847). Il avait déjà songé à la politique et, malgré une campagne électorale des plus actives, il avait échoué aux élections législatives à Lannion en 1847 contre la coalition des partis d'extrême droite et d'extrême gauche. Il prit sa revanche, et une revanche éclatante, le 23 avril 1848. Le département des Côtes-du-Nord l'envoya à la Constituante où il siégea parmi les modérés.

Député républicain à l'assemblée constituante de 1848, puis de 1863 à 1871 sous l'Empire, il publie des études sur la condition ouvrière.

Le 7 décembre 1851, quelques jours seulement après le coup d'État du 2 décembre instaurant le Second Empire, Jules Simon se rendit à son cours de la Sorbonne et prononça l'allocution suivante, devenue célèbre :

ASSEMBLÉE  
NATIONALE

Messieurs,

Je vous remercie des ouvertures que vous avez bien voulu me faire pour la publication du livre que j'écris en ce moment. Sur le 4 septembre, j'ai eu aussi des conversations sur ce sujet avec deux autres éditeurs, mais je ne suis pas encore assez avancé dans mon travail pour pouvoir en fixer les dimensions, et par conséquent le moment ne me semble pas venu de m'occuper de la publication en volume.

Je vous prie, messieurs, d'agréer l'assurance de mes sentiments distingués

Jules Simon

« Messieurs, je vous fais ici un cours de morale. Je vous dois aujourd'hui non une leçon, mais un exemple. La France est convoquée demain dans ses comices pour blâmer ou approuver les événements qui viennent de se passer. N'y eût-il qu'un vote de blâme, je viens vous dire publiquement que ce sera le mien. »

SIMON Jules :



Il fut révoqué le lendemain et privé, par suite, de sa conférence de l'École normale supérieure. Il se retira d'abord à Nantes où il employa ses loisirs à des recherches historiques. Pour marquer son opposition à l'Empire, il publia « Le Devoir » (1854) dont le retentissement fut énorme. Bientôt suivirent « La Religion naturelle » (1856), « La Liberté de conscience » (1857), « La Liberté » (1859), et une série de conférences éloquentes et fougueses<sup>[non neutre]</sup> sur des questions de socialisme ou de philosophie.

SÉNAT

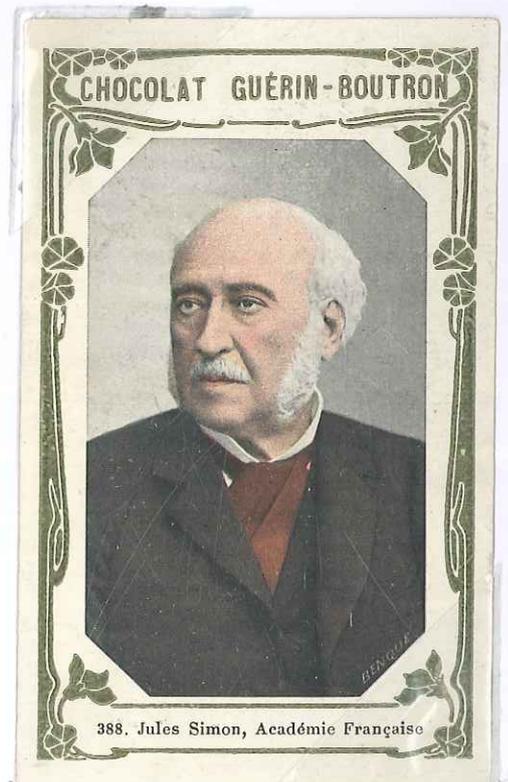
Paris, le 16 nov. 1883

Mon cher ami, j'étais hier à l'enterrement de M. Barrot, mais je n'ai pu aller jusqu'au cimetière. De voisins, qui vous ont entendu, me dit que vous avez été absolument parfait; cela me m'étonne pas. Alexandre m'a dit que vous aviez encore la fièvre; je devrais aller vous voir, mais je suis plongé dans des recherches historiques, et rien n'est plus absorbant.  
Bonne nuit à vous Jules Simon

est étrange.

M. de Lagueronnière est allé voir M. Baroche qui lui a dit la même chose que M. Malher. Quant à Rouher, à qui mes amis ont parlé à la chambre, il a dit que pour sa part il ne s'opposerait pas à ce que L. fût gracié.

Je vous salue affectueusement la main  
Jules Simon



**SIMON Jules :**



Après la guerre de 1870, il devient ministre de l'Instruction publique du gouvernement provisoire au lendemain du 4 septembre 1870. « Il n'y a pas d'école neutre, disait-il, parce qu'il n'y a pas d'instituteur qui n'ait une opinion religieuse ou philosophique ».

**L'Éclair**

Journal Politique Quotidien

Paris, le ..... 189

21, Rue Croix-des-Petits-Champs, 21

RÉDACTION

*Question brève par Séverin Manteuffel*

Quelle est votre impression sur le réveil de la légende Napoléonienne au théâtre, dans le Livre et dans l'Art ?

*La légende napoléonienne contient bien des légendes. Il y en a de splendides, que l'on voudrait pas perdre. Il y en a de douloureuses, que l'on voudrait oublier. Nous sommes incapables de reconnaître celles qui valent ; et nous tenons criminellement de mépris celles qui sont ~~si~~ regrettables.*

*Jules Simon*

*Simon (Jules)*

*Mon cher ami,  
Demain dimanche, ou lundi, vous pourriez venir déjeuner avec moi à dix heures en dernier, nous causerions un moment. Ce sera honnêtement de penser que vous vouliez une conversation, et que je n'en ai pas trouvé le moment jus qu'à présent.  
Bonne nuit Jules Simon*

## SIMON Jules :



Jules Simon, qui savait être autoritaire sous des formes douces et aimables, mit de l'ordre dans l'Université et obligea à démissionner Francisque Bouillier et Octave Feuillet. Il déposa le projet d'enseignement primaire obligatoire et brusquement se retira le 17 avril 1873 à la suite d'un discours officiel où il attribuait à Thiers tout seul l'œuvre de la libération du territoire, discours qui souleva à l'Assemblée nationale d'assez vives polémiques.

ciétés ; en vérité trois qui m'emportent tout ce que j'avais. Remboursement que je n'ai jamais compté que sur mon travail.

M. Say perd à lui seul 80 000 francs à la caisse d'Alger, mais celui-là est riche. Il se conduit très bien. Il m'a assuré que tout le monde serait remboursé intégralement, à l'exception des actionnaires bien entendu. Je voudrais bien pouvoir en dire autant de l'autre Société ; mais là je crois que tout le monde perdra, les uns tout, les autres une partie.

Pour à vous Jules Simon

Le 25 janvier 1864

Cher monsieur,

quoique je vous aie vu depuis votre lettre, il faut que vous me permettiez de vous en remercier. Vous êtes de ceux dont l'approbation fait trop de plaisir, pour qu'on n'ait pas soin d'en prendre acte, en envoyant ses actions de grâce. Je pars à l'instant pour le Mexique, où j'espère avoir le plaisir de vous rencontrer. Agréez l'assurance de mes sentiments les plus affectueux.  
 Devoué Jules Simon

SIMON Jules :

Le 16 décembre 1875, il fut élu sénateur inamovible et le même jour membre de l'Académie française.

Le 13 décembre 1876, il prenait la présidence du conseil et le portefeuille de l'Intérieur. Dans le discours annonçant son programme ministériel, qu'il prononça pour obtenir l'investiture de l'Assemblée, une phrase est devenue historique, celle où il se déclare « profondément républicain et résolument conservateur ».

un grand ami de la paix,  
je vous prie d'agréer,  
meusieurs, l'assurance de ma  
considération très distinguée

Jules Simon

Monte Carlo! D'abord parce que vous  
n'êtes pas ici, et ensuite parce que vous  
êtes là. Je vous avertis en passant que  
M. Glarize, le consul de France à Monaco  
est un homme d'esprit, et mon ami, cela  
peut vous servir si vous êtes arrêté pour  
tapage nocturne. Je souhaiterai que les  
choses se passent mieux chez vous que  
chez moi; dites le bien de ma part à  
Madame Ritt. Ma belle fille est au lit  
depuis près de deux mois, cela a fatigué  
ma femme qui n'avait pas besoin de ce  
surcroû. Il y a que Marguerite et moi  
qui soyons soutenus par votre parrain.

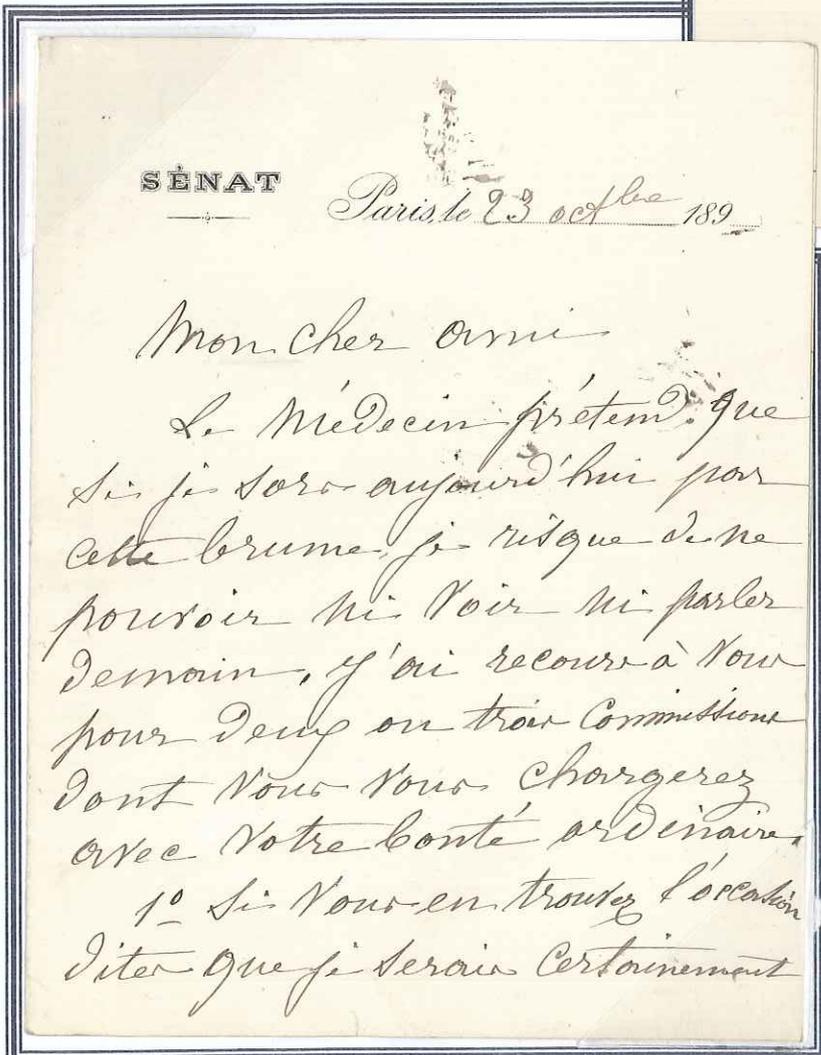
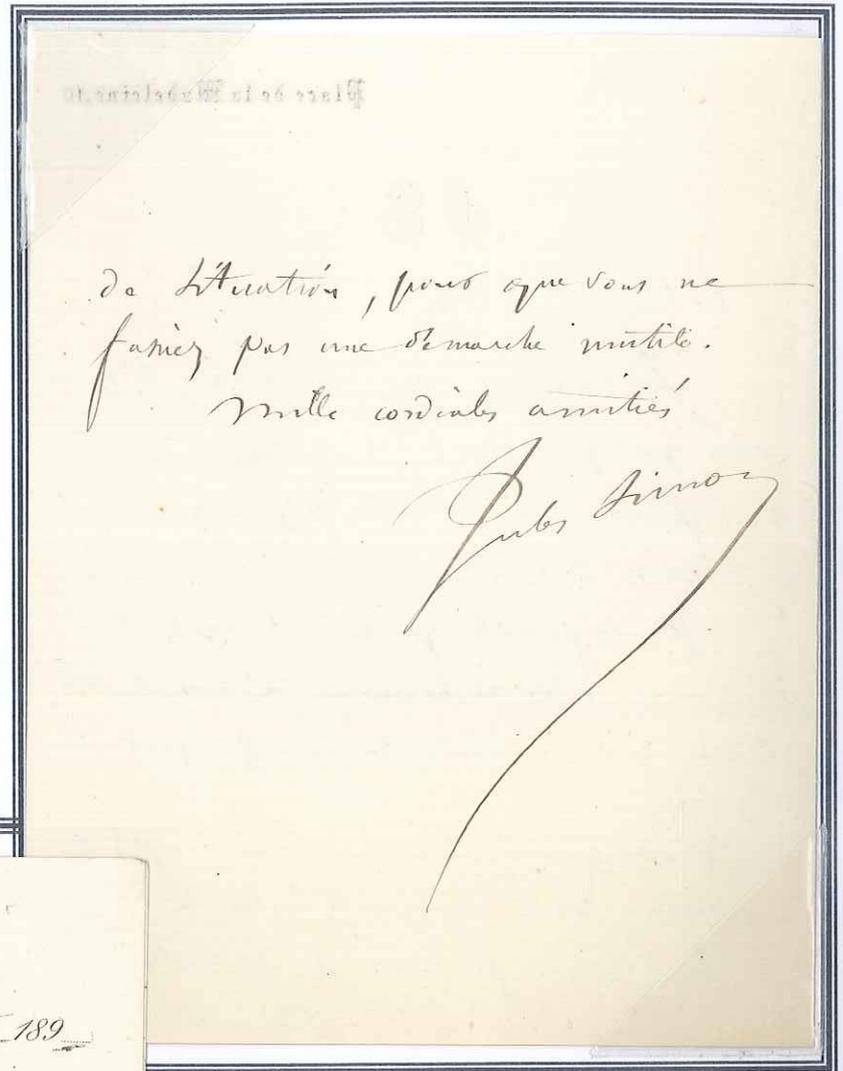
Portez mes meilleures amitiés

Jules Simon

**SIMON Jules :**



Dans la période difficile que le pays traversait alors, Jules Simon représentait une politique de conciliation entre la droite et l'extrême gauche, très agitées par la question religieuse. Il créa par une circulaire de 1877 le livret de famille. Simon ne put maintenir longtemps la balance égale entre les partis, et son ministère prit fin suite à la crise du 16 mai 1877.



SIMON Jules :

Jules Simon, au Sénat, continua à s'occuper surtout des questions d'enseignement et combattit les décrets sur les congrégations. Sa dernière mission officielle, d'un grand éclat d'ailleurs, fut sa représentation de la France à la conférence internationale de Berlin sur le Travail du 15 mars 1890.

SÉNAT

Paris le 4 février 1887

Cher monsieur,  
 Vous trouverez ci-jointe la liste des membres de la Commission des finances. M. Faye est le seul à la cour des comptes, donc ou vous a parlé. Je parlerai à MM. Magnin, Guerin, Lenoël et Colmon. Bocher est absent, je lui parlerai s'il revient.

agréés mes meilleurs compliments

Jules Simon

SÉNAT

Paris le 7 mai 1890

Mon cher ami,

Je reçois d'un anonyme la somme de cent francs pour les Bouches de pain. M. Guyot, Directeur de l'Enseignement et l'Enfance, 10, rue Pasquier, les remettra à la personne que vous voudrez bien lui indiquer, contre un petit reçu dont j'ai besoin pour me décharger.

Mes plus affectueux souvenirs

Jules Simon

**SIMON Jules :**

De 1889 à 1896, Jules Simon a été le premier président de l'Association Valentin-Haüy, créée en 1889 par Maurice de La Sizeranne pour venir en aide aux aveugles. Il est le premier président de l'Union française pour le sauvetage de l'enfance créée en 1887 (UFSE).

Jules Simon était marié à Louise, Marie, Émilie Boissonnet<sup>3</sup>. Il est le père de l'écrivain et journaliste Gustave Simon et du dramaturge Charles Simon.

pendant un grand mois, et à  
présent que je commence à reprendre  
la plume, tant bien que mal, c'est  
justement qui est obligé de garder le  
lit. Pour malade qu'il est, il  
joint ses remerciements et ses  
compliments aux vôtres

Jules Simon

Je viens de lire. C'est à la  
page 11. Vous avez appelé  
M. Gouverneur Morris, am-  
bassadeur des Etats-Unis, le  
gouverneur Morris. C'est une  
distraktion qu'on a assez souvent

Avez-vous lu la notice  
sur André Chénier que Caro  
vient de publier ?  
Bonne amitié

Jules Simon

SIMON Jules :

M'indiquer pour eux des moyens  
d'en avoir ?

Mes meilleurs compliments

Jules Simon

Jules Simon

- *Étude sur la théodicée de Platon et d'Aristote* (1840)
- *Histoire critique de l'école d'Alexandrie* (1844-1845)
  
- *La Mort de Socrate* (1853)
- *Le Devoir* (1854)
- *La Religion naturelle* (1856)
- *La Liberté de conscience* (1857) ;
- *La Liberté* (1859)
- *L'Ouvrière* (1861)
- *L'École* (1864)
- *Le Travail* (1866)
- *L'Ouvrier de huit ans* (1867)
- *La Politique radicale* (1868)
- *La Peine de mort* (Bordeaux, 1869) édité par les éditions MARPON et E FLAMMARION  
1870 (4<sup>o</sup> édition), 186 pages dédié à V H
- *La Famille* (Paris, 1869)
- *Le Libre Échange* (1870)
- *La Liberté politique* (1871)
- *Le Gouvernement de Thiers* (1871, 2 vol. in-8)
- *La Réforme de l'enseignement secondaire* (1874)

SIMON Jules :

Sera pour moi, et même chaleureusement, surtout  
 si Gandillart n'a pas d'apparence de chance, ce  
 qui me paraît évident. M. Lavergne, qui 'étais  
 pour moi, et du petit nombre de ceux qui parlent de  
 m'abandonner pour Laimet, par prudence. M. Guizot  
 doit lui parler. Baloz l'a entrepris avant-hier,  
 il l'a trouvé très bienveillant pour moi, mais réfer-  
 tant tout ce que Laimet lui avait dit. Il paraît  
 que Laimet est sûr de Michel Chevalier. Demain,  
 je vous parlerai plus au long. Ce serait me rendre  
 un grand service que de m'assurer le concours de MM. Gu-  
 vergne et Holomski. Il y a encore M. Bérenner  
 à qui M. Guizot doit parler. Sentez-vous que  
 je pourrais lui faire parler aussi sur des collègues  
 de la cour de cassation? Je connais là, outre M. Dela-  
 hay, M. Faustin-Hélie, Dubodon, M. Raynouard et  
 quelques autres. Il est vrai que M. Raynouard a  
 songé à se mettre sur le rang pour la section de  
 morale; n'est-ce pas charmant? Je vous écris  
 en courant, car je suis très pressé. à demain.  
 Mille amitiés de cœur  
 Jules Simon

- Souvenirs du 4 Septembre (1874)
- Dieu, Patrie, Liberté (1883)
- Une Académie sous le Directoire (1884)
- Thiers, Guizot, Rémusat (1885)
- Nos Hommes d'État (1887)
- Victor Cousin (1887).
- Souviens-toi du 2 décembre (1889)
- La Femme au XX<sup>e</sup> siècle (1891)
- L'Affaire Nayl
- Premières années, publié par Gustave et Charles Simon, Paris, Éditions Flammarion, 1901 ;

**SIMON Jules :**

Mon cher ami,

J'ai reçu en effet, depuis ma lettre, un exemplaire des Archives, pour lequel je vous prie de faire tous mes remerciements à m. votre père. Quant à vous, quoique je vous aie déjà remercié, je vous répète que j'ai été très touché et très reconnaissant de votre article. Je prends bonne note des indications que vous me donnez à la fin de votre lettre; et dès que j'entreverrai quelque chose, je vous l'écrirai sur le champ. Adieu - moi toujours, mon cher ami, votre bien dévoué et très affectueux confrère

Jules Simon

- Membre de l'Académie des sciences morales et politiques
- Membre de l'Académie française
- Le Collège Jules-Simon de Vannes porte son nom. Un médaillon sculpté par Joseph Vallet orne la grille de l'établissement

SIMON Jules :

M. Alexandre, et peut-être  
M. Marie. Je voudrais bien qu'il  
vous fût possible de venir. J'espère  
un peu que vous ne me refuserez  
pas. Je crois même que je vous ai  
annoncé à Holowski pour le  
Scidob.

Veillez présenter mes respects  
à Madame de Vallée, et me  
croire votre tout Dévoué Serviteur

Jules Simon

- Souvenirs du 4 Septembre (1874)
- 
- Dieu, Patrie, Liberté (1883)
- 
- Une Académie sous le Directoire (1884)
- 
- Thiers, Guizot, Rémusat (1885)
- 
- Nos Hommes d'État (1887)
- 
- Victor Cousin (1887).
- 
- Souviens-toi du 2 décembre (1889)
- 
- La Femme au XX<sup>e</sup> siècle (1891)
- 
- L'Affaire Nayl
- 
- Premières années, publié par Gustave et Charles Simon, Paris, Éditions Flammarion, 1901 ;

Institut

de France.



Académie des Sciences

Morales et Politiques.

Paris, le 15 Février 1896.

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie  
à Monsieur Pingaud.

Monsieur,

L'Académie des Sciences morales et politiques ayant publié en 1893 et 1894, les notices biographiques et bibliographiques, tant de ses membres titulaires et libres que de ses associés étrangers et de ses correspondants avec l'intention de continuer cette publication, je viens vous prier en son nom, pour lui faciliter la continuation

Agitez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Secrétaire perpétuel.

Jules Simon

SIMON Jules :

vous en parlerions vous et moi  
 et que nous prendrions notre parti  
 sans lui en parler davantage. Ce  
 sera l'objet, si vous le permettez,  
 d'une conversation à notre prochaine  
 entrevue. La question est compliquée  
 d'un incident fâcheux que je desirais  
 aussi vous communiquer.

Tout à vous bien cordialement

Jules Simon

Je crois que ma femme va  
 à Bruxelles, ce qui m'inquiète  
 le contraire.

Place de la Madeleine, 10

Je trouve cela parfait. faites  
 bien mes amitiés à Cleopandre  
 s'il est encore chez vous.  
 à demain. à vous de cœur

J S

SIMON Jules :

Monsieur.

Je vous dois mille remerciements pour la pensée que vous avez eue de me donner votre livre. Je voulais attendre de l'avoir lu tout entier, pour vous remercier mieux ; mais je suis encore qu'à la moitié, et voilà le jour de l'an qui va me distraire, il faut donc que je vous écrive sur le champs, et que je vous dise combien je suis déjà charmé de ce que j'ai lu et appris. Puisque vous êtes l'aimable, je suis presque tenté de vous prier de me mettre sur votre liste pour la prochaine édition des (*Manieur d' Argent*), un livre que j'ai lu avec un profond intérêt. Voici trois bouquins que je vous prie de mettre dans bas de votre bibliothèque ; je n'y joins pas la (*Liberté*), parce que je ne sais pas Victor si vous l'avez déjà. Recevez, je vous prie, monsieur, tous mes remerciements et tous mes sincères compliments.

*L'austère immoralité ne vous fera pas un ami de Monsieur de Nouailles.*

Monsieur,

Je vous dois mille remerciements pour la pensée que vous avez eue de me donner votre livre. Je voulais attendre de l'avoir lu tout entier, pour vous remercier mieux ; mais je suis encore qu'à la moitié, et voilà le jour de l'an qui va me distraire, il faut donc que je vous écrive sur le champs, et que je vous dise combien je suis déjà charmé de ce que j'ai lu et appris. — Puisque vous êtes l'aimable, je suis presque tenté de vous prier de me mettre sur votre liste pour la prochaine édition des *Manieurs d'argent*, un livre que j'ai lu avec un profond intérêt. Voici trois bouquins que je vous prie de mettre dans le bas de votre bibliothèque ; je n'y joins pas la *Liberté*, parce que je suis par Victor que vous l'avez déjà. Recevez, je vous prie, monsieur, tous mes remerciements et tous mes sincères compliments.

Jules Simon

*L'austère immoralité ne vous fera pas un ami de M. de Nouailles.*

SIMON Jules :

Je regrette, monsieur, que vous me demandiez trois petites choses impossibles ; je voudrais que ce fussent des choses possibles ou grandes.

- (1) Pour Monsieur. Pellegrin, que je n'ai pas vu, je ferai votre commission avec tout le zèle possible, mais peu d'espoir.
- (2) Pour la cuisine, il est trop tard je crois le livre tout imprimé. Je sais du moins qu'il y a longtemps qu'on y travaille.
- (3) Enfin, la bibliothèque des chemins de fer a pris le paraphe dans la revue britannique ; de sorte qu'il n'est plus possible au *journal pour tous* d'y songer. Je vois en outre que vous le prenez, à cause du titre, pour un journal. Ce n'est qu'un magazine de nouvelles inédites ou de récits de voyage. La critique n'y a point de place.

Si vos pas vous mènent du côté du n° 10 de la place de la Madeleine un samedi matin avant deux heures, venez me causer un moment de tout cela, et d'autres choses.

Je regrette, monsieur, que vous me demandiez trois petites choses impossibles ; je voudrais que ce fussent des choses possibles ou grandes.

1<sup>o</sup> Pour M. Pellegrin, que je n'ai pas vu, je ferai votre commission avec tout le zèle possible, mais peu d'espoir.

2<sup>o</sup> Pour la cuisine, il est trop tard. Je crois le livre tout imprimé. Je sais du moins qu'il y a longtemps qu'on y travaille.

3<sup>o</sup> Enfin, la bibliothèque des chemins de fer a pris le paraphe dans la revue britannique ; de sorte qu'il n'est plus possible au *journal pour tous* d'y songer. — Je vois en outre que vous le prenez, à cause de son titre, pour un journal. Ce n'est qu'un magazine de nouvelles inédites, ou de récits de voyage. La critique n'y a point de place. — Si vos pas vous mènent du côté du n° 10 de la place de la Madeleine un samedi matin avant deux heures, venez donc causer un moment de tout cela, et d'autres choses.  
Bien à V. Jules Simon

SIMON Jules :

SÉNAT

Simon  
Paris le 11 mars

188

Livre très intéressant, mon  
cher ami, et que vous avez  
très bien fait de publier.

Oui, il y a tout un faible  
pour Danton. On le comprend  
mieux de Michelet que de  
Paine.

Bien cordialement à vous

Jules Simon

Serait affreux d'imposer à Bois un  
jour de retard. Je crois qu'il faudra  
en écrire là bas télégraphiquement,  
et en charger Jules Comte Delafalme.  
Bonne nuit, je vous prie,

à demain. mille amitiés Jules Simon

Germain est venu ce soir. et  
m. Audibert m'a donné une  
autorisation pour avoir un

**SIMON Jules :**



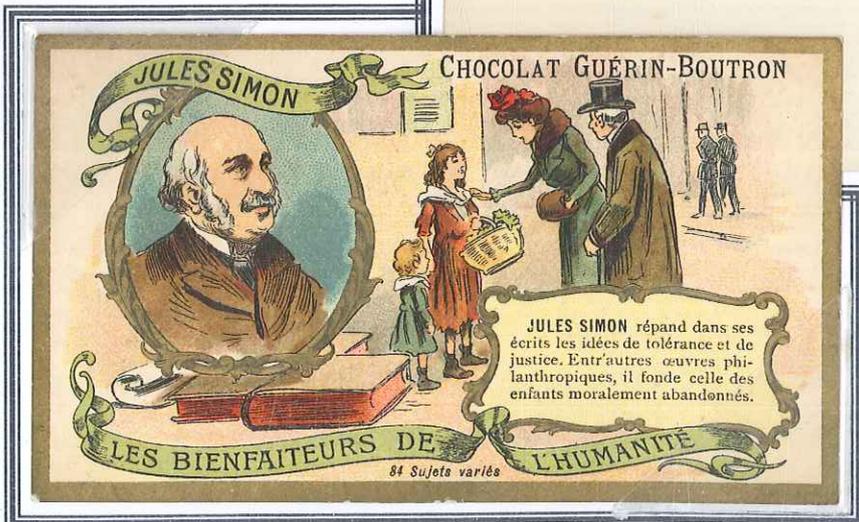
SÉNAT

Paris, le 30 avril 1880

Mon cher collègue,

Je vous remercie bien de l'envoi de  
votre volume. J'ai déjà eu un grand  
plaisir les deux articles sur Roger Collard.  
Vous voyez que je ne perds pas de temps. Bien  
cordialement à vous

Jules Simon



SIMON Jules :

Mon cher collègue et ami j'ai  
 été obligé mardi dernier de passer  
 inopinément toute ma soirée au  
 théâtre, ce je n'ai pas pu, par consé-  
 quent, aller me féliciter. J'en ai  
 un vif regret, et je vous l'ex-  
 prime, en vous priant de la transmettre  
 avec tous mes respects, à madame  
 Oscar de Vallée.

Bien cordialement à vous

Jules Simon

Monsieur Oscar de Vallée  
 Sénateur  
 au Savillon

Ouzain

Jude  
 Loir et Cher

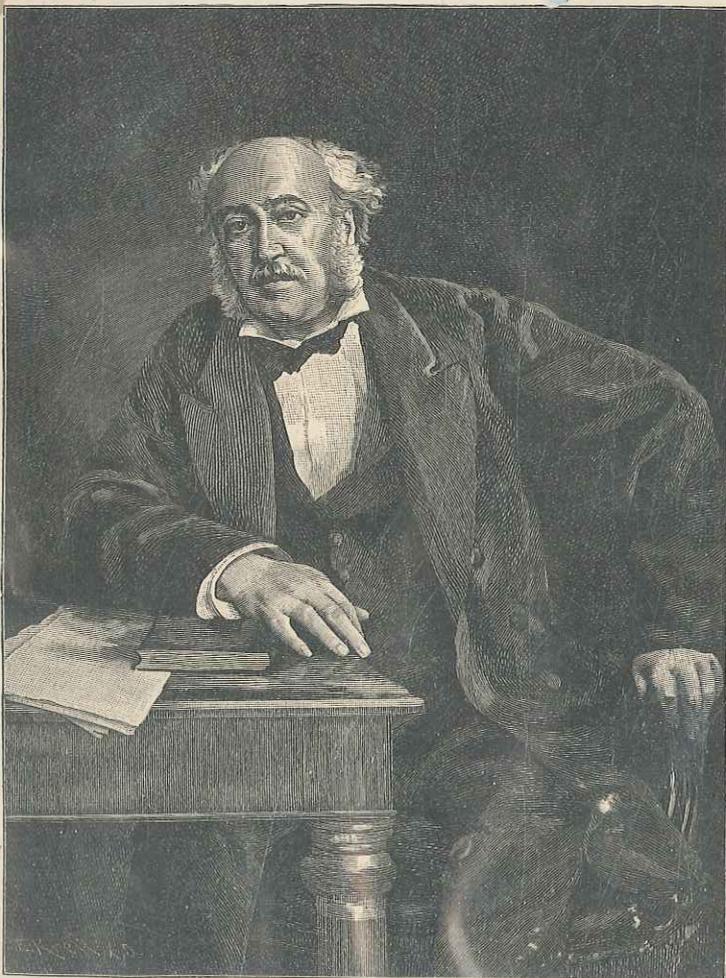


**SIMON Jules :**

Denis, où elle est appelée  
pour affaire, et si elle est  
dans le même état, je ne  
pourrai pas la quitter.

Je vous prie de présenter mes  
respects et mes excuses à madame,  
et de me croire votre bien affectueux  
ami

Jules Simon



SIMON Jules :

Jules Simon  
Institut de France

Paris, le 189

reçu le 20 7 61874

Cher monsieur,

Je joue de malheur avec vous. Une première fois, à vous donne un rendez-vous, et une lettre, par ce ne suis quelle aventure, reste sur mon bureau où je la retrouve quinze jours après tous mes trahissements. Cette fois vous me faites le plaisir de venir me voir, et justement je choisis ce moment-là pour me promener à Montpellier. Je veux au moins vous dire combien je regrette ces deux contretemps. J'ai traversé Bordeaux en revenant du midi, mais vous n'y étiez pas ; d'ailleurs je n'ai été voir personne, pas même ma famille.

Compliments affectueux Jules Simon

Jules Simon

comme un  
qui se produira ;  
qui ne suis  
mais seulement  
été qu'un examen  
peut être l'ou-  
mais cette appli-  
pourrais y ajouter  
tels ; retenez leur  
mille lianes de  
à bouche avec le  
traire je croyais  
si à sa disposition  
lui envoie un  
chercher un à l'hu-

SIMON Jules :

M. Sully - Ind homme ; il est  
 auteur dramatique, et nous  
 en avons bien près d'une  
 douzaine. Je crois que nous  
 avons besoin d'un peu de  
 prose, et de quelques cheveux  
 gris. Quoique je sois plus sym-  
 pathique à mes confrères de l'insti-  
 tution qu'à mes collègues du Sénat,  
 mes farouches habitudes d'isolement  
 me condamneraient à n'avoir nulle part  
 influence. Je n'ai guère que des  
 à offrir à mes amis - en de l'insti-  
 tution

présenter mes respects à madame  
 de Vallée, et me croire votre bien  
 affectueusement dévoué  
 Jules Simon  
 (Don Julio)